



CEPII

**CENTRE
D'ÉTUDES PROSPECTIVES
ET D'INFORMATIONS
INTERNATIONALES**

N° 2006 – 08
Mars

Base de données CHELEM-BAL du CEPII

Houssein Boumellassa
Deniz Ünal-Kesenci

Base de données CHELEM-BAL du CEPII

Houssein Boumellassa
Deniz Ünal-Kesenci

N° 2006 – 08

Mars

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ LONG	4
RÉSUMÉ COURT	5
SUMMARY	6
ABSTRACT.....	6
1. REFONTE DE LA BASE CHELEM- BAL	8
1.1. Sources statistiques	8
1.2. Couverture géographique	9
1.3. Couverture sectorielle.....	10
1.3.1. Nomenclature CHELEM-BAL (2005)	10
1.3.2. Numéraire, nature des transactions et choix de nomenclature.....	13
1.3.3. Mise en cohérence des données pour les agrégats et leurs composants.....	14
1.4. Indisponibilité de données et solutions adoptées.....	15
2. CONTENU DES POSTES	17
2.1. Grands agrégats	17
2.1.1. Compte courant	19
2.1.2. Compte de capital	20
2.1.3. Compte financier	20
2.1.4. Erreurs et omissions nettes	20
2.2. Présentation détaillée du compte des services	21
2.2.1. Définition du « service »	21
2.2.2. Les quatre modes de fourniture de services.....	21
2.2.3. Services de transport (BAL 12100)	26
2.2.4. Services de voyages (BAL 12200)	30
2.2.5. Autres services (BAL 12300)	31
3. PROBLÈMES STATISTIQUES	48
BIBLIOGRAPHIE.....	54
LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CEPII	55

BASE DE DONNÉES CHELEM-BAL DU CEPII

RÉSUMÉ LONG

La base de données CHELEM- BAL contient des statistiques de la balance de paiements d'un grand nombre de pays et des indicateurs qui y sont associés. Elle est construite et réactualisée par le CEPII depuis le début des années quatre-vingts. En 2005, elle a connu une refonte radicale avec :

- une réactualisation complète des statistiques sur la période 1967-2003 ;
- une nouvelle structuration des postes de la Balance où les comptes de services figurent au niveau le plus détaillé tandis que les autres comptes sont présentés en agrégats ;
- une mise en cohérence des données entre les comptes détaillés composant un agrégat et l'agrégat lui-même ;
- une nouvelle nomenclature à 5 chiffres permettant un suivi logique des différents comptes successifs.

La nouvelle base CHELEM-BAL propose ainsi une meilleure qualité de données, un accès plus facile aux comptes à travers une nomenclature structurée et la possibilité d'approfondir l'analyse économique sur les échanges de services.

Les postes de services sont les rubriques les plus détaillées de la base CHELEM-BAL. Ils sont présentés au niveau le plus fin de la nomenclature du 5^{ème} Manuel de la balance des paiements. Le CEPII souhaite ainsi répondre aux besoins statistiques de la recherche économique qui dispose encore peu de données internationales cohérentes pour mesurer la mondialisation dans les services.

Depuis le début du millénaire, ce domaine relativement fermé aux échanges internationaux, fait l'objet des négociations multilatérales et sa libéralisation suscite des interrogations multiples. Parmi les statistiques disponibles, les données de balance des paiements offrent la couverture géographique la plus large des échanges de services. Depuis l'affinement de la nomenclature sectorielle introduit par le 5^{ème} Manuel en 1993, elle permettent de mieux appréhender la mondialisation du commerce de services. Ce document montre à la fois l'ampleur des échanges mondiaux pour chaque catégorie de services et les problèmes inhérents à ce type d'enregistrement des échanges internationaux.

RÉSUMÉ COURT

Ce texte est un document technique destiné aux utilisateurs de la base de données CHELEM-BAL. Ladite base, contenant les statistiques de balance des paiements de 184 pays sur une période de plus de trente ans, a connu une refonte radicale en 2005. Le texte décrit les principaux traits de la refonte et expose le contenu des postes. Une place particulière est accordée aux données d'échanges de services détaillés au niveau plus fin du 5^{ème} Manuel de la balance des paiements. Tout en décrivant la richesse de la base, le document décrit par ailleurs les problèmes statistiques inhérents à ce type d'enregistrement des échanges internationaux.

Classement JEL : C82

Mots Clés : Base de données, Balance des paiements, Statistiques internationales, Services

CEPII'S CHELEM-BAL DATABASE

SUMMARY

The CEPII's CHELEM-BAL database contains balance of payments statistics for numerous countries and allows several indicators to be calculated. This database has been built by the CEPII since the early eighties. The database has been changed in 2005 with the new release:

- An exhaustive statistics update from 1967 to 2003,
- The service sector has been focussed on and is presented at the most detailed level. The other accounts are presented at the aggregate level,
- The aggregate level is corrected to be equal to the sum of its components,
- A new consistent classification has been created.

Thus, the new CHELEM-BAL database offers a better quality of its data, an easier access with a new logical classification and the possibility to study the specifics of the service sector. The service accounts are displayed at the most detailed level of the IMF fifth manual of the balance of payments. Besides, the CEPII intends to meet the statistical expectations in economic research as academics have few consistent international data at their disposal to measure globalisation in services.

Since the beginning of the century, the service sector which is relatively closed to the world trade is subject to multilateral negotiations and its progressive liberalisation has caused much concern. Among the available statistics, the balance of payments offers the largest geographical coverage for trade in services data. Since the improvement of the sectoral coverage introduced in the fifth manual in 1993, these statistics are very useful to study the international trade in services. This paper points out both the magnitude of international trade for each category of services and the main statistical issues arising from data recording.

ABSTRACT

This text is a technical paper for the CHELEM-BAL users. The database contains balance of payments statistics for 184 countries over more than thirty years. With the new 2005 release, the CHELEM-BAL has completely changed. The following paper defines the characteristics of the balance of payments and describes the main improvements of the

database. The service sector is highlighted and its data are available at the most detailed level. With regards to the methodology and the data of the CHELEM-BAL, we document the improvements in this database but also discuss the main inconsistencies and statistical issues.

JEL Classification: C82

Key words: Database, Balance of payments, International statistics, Services

BASE DE DONNÉES CHELEM-BAL DU CEPII

Houssein Boumellassa et Deniz Ünal-Kesenci¹

1. REFONTE DE LA BASE CHELEM- BAL

La base de données CHELEM- BAL contient des statistiques de la balance de paiements d'un grand nombre de pays et des indicateurs qui y sont associés. Elle est construite et réactualisée par le CEPII depuis le début des années quatre-vingts. En 2005, elle a connu une refonte radicale avec :

- une réactualisation complète des statistiques sur la période 1967-2003 ;
- une nouvelle structuration des postes de la Balance où les comptes de services figurent au niveau le plus détaillé tandis que les autres comptes sont présentés en agrégats ;
- une mise en cohérence des données entre les comptes détaillés composant un agrégat et l'agrégat lui-même ;
- une nouvelle nomenclature à 5 chiffres permettant un suivi logique des différents comptes successifs.

La nouvelle base CHELEM-BAL propose ainsi une meilleure qualité de données, un accès plus facile aux comptes à travers une nomenclature structurée et la possibilité d'approfondir l'analyse économique sur les échanges de services.

1.1. Sources statistiques

A l'instar des autres bases de données du CEPII, CHELEM-BAL utilise des statistiques issues le plus souvent des organismes internationaux et occasionnellement des instituts nationaux. En l'occurrence, la majeure partie des données de la base BAL provient du Fonds Monétaire International (FMI)², ou des banques centrales de certains pays, comme dans le cas de Taiwan, ou encore d'autres organismes internationaux, comme dans le cas de Cuba (la CEPAL).

La valeur ajoutée du CEPII, par rapport aux données d'origines, est de proposer, d'une part, une couverture géographique mondiale, et d'autre part, d'assurer une cohérence dans les nomenclatures géographiques et sectorielles ainsi que dans les séries temporelles.

¹ boumellassa@cepii.fr et unal@cepii.fr. CEPII, 9 rue Georges Pitard, 75015 Paris

Les auteurs remercient chaleureusement Sébastien Jean pour ses encouragements et précieux conseils lors de la refonte de la base CHELEM-BAL.

² IMF, Balance of Payments Statistics Database.

1.2. Couverture géographique

La base CHELEM-BAL recouvre au niveau le plus détaillé 184 pays (identifiés par leur code ISO) et deux zones (la zone euro et la zone « divers » constituée d'organisations internationales) (**Tableau 1**). Des présentations agrégées des pays sont également disponibles en 96, 82 et 34 zones selon une classification commune aux trois bases de CHELEM.

Tableau 1
Liste des pays CHELEM-BAL

ISO	ISO	ISO	ISO
004 Afghanistan	208 Danemark	430 Liberia	682 Arabie saoudite
008 Albanie	212 Dominique	434 Libye	686 Sénégal
012 Algérie	214 République dominicaine	440 Lituanie	690 Seychelles
024 Angola	218 Equateur	450 Madagascar	694 Sierra Leone
028 Antigua et Barbuda	222 El Salvador	454 Malawi	699 Inde
031 Azerbaïdjan	226 Guinée équatoriale	458 Malaisie	702 Singapour
032 Argentine	231 Ethiopie	462 Maldives	703 Slovaquie
036 Australie	233 Estonie	466 Mali	704 Viet Nam
040 Autriche	242 Fidji	470 Malte	705 Slovénie
044 Bahamas	246 Finlande	478 Mauritanie	706 Somalie
048 Bahreïn	251 France	480 Maurice	710 Afrique du Sud
050 Bangladesh	266 Gabon	484 Mexique	716 Zimbabwe
051 Arménie	268 Géorgie	496 Mongolie	724 Espagne
052 Barbade	270 Gambie	498 Moldavie	736 Soudan
058 UEBL	276 Allemagne	500 Montserrat	740 Surinam
068 Bolivie	278 ex-RDA	504 Maroc	748 Swaziland
070 Bosnie-Herzégovine	288 Ghana	508 Mozambique	752 Suède
072 Botswana	296 Kiribati	512 Oman	757 Suisse
076 Brésil	300 Grèce	516 Namibie	760 Syrie
084 Belize	308 Grenade	524 Népal	762 Tadjikistan
090 Salomon (îles)	320 Guatemala	528 Pays-Bas	764 Thaïlande
096 Brunéi Darussalam	324 Guinée	530 Antilles néerlandaises	768 Togo
100 Bulgarie	328 Guyane	533 Aruba	780 Trinité et Tobago
104 Myanmar	332 Haïti	548 Vanuatu	784 Emirats arabes unis
108 Burundi	340 Honduras	554 Nouvelle-Zélande	788 Tunisie
112 Belarus	344 Hong Kong	558 Nicaragua	792 Turquie
116 Cambodge	348 Hongrie	562 Niger	795 Turkménistan
120 Cameroun	352 Islande	566 Nigéria	800 Ouganda
124 Canada	360 Indonésie	579 Norvège	804 Ukraine
132 Cap-Vert	364 Iran	586 Pakistan	807 Macédoine, rép. de
140 Rép. centrafricaine	368 Irak	591 Panama	810 Ex-URSS
144 Sri Lanka	372 Irlande	598 Papouasie Nouvelle-Guinée	818 Egypte
148 Tchad	376 Israël	600 Paraguay	826 Royaume-Uni
152 Chili	381 Italie	604 Pérou	834 Tanzanie
156 Chine	384 Côte d'Ivoire	608 Philippines	842 Etats-Unis
158 Taiwan	388 Jamaïque	616 Pologne	854 Burkina Faso
170 Colombie	392 Japon	620 Portugal	858 Uruguay
174 Comores	398 Kazakhstan	624 Guinée-Bissau	860 Ouzbékistan
178 Congo	400 Jordanie	634 Qatar	862 Venezuela
188 Costa Rica	404 Kenya	642 Roumanie	882 Samoa occidentales
191 Croatie	410 Corée du Sud	643 Russie, fédération de	887 Yémen
192 Cuba	414 Koweït	646 Rwanda	890 Ex-Yougoslavie
196 Chypre	417 Kirghizistan	659 Saint-Kitts et Nevis	891 Serbie-Monténégro
200 Ex-Tchécoslovaquie	418 Laos	660 Anguilla	894 Zambie
203 République tchèque	422 Liban	662 Sainte-Lucie	970 Zone Euro (hors
204 Bénin	426 Lesotho	670 Saint-Vincent et Grenadines	980 Divers
	428 Lettonie	678 Sao Tomé et Principe	990 Monde

1.3. Couverture sectorielle

1.3.1. Nomenclature CHELEM-BAL (2005)

CHELEM-BAL se réfère à la nomenclature de la 5^{ème} Edition du Manuel de la Balance des Paiements du FMI (1993). Cette nomenclature, mentionnée par le sigle MBP5, ne présentant pas un suivi facile des postes détaillés d'un même agrégat, le CEPII a mis au point une nomenclature logique à 5 chiffres avec une correspondance directe avec les postes du MBP5 (Tableau 2).

Tableau 2
Liste complète des postes de la base CHELEM-BAL (2005)

Libellé des postes	Code BAL	Code MBP5
Compte de transactions courantes	10000	993
Biens	11000	100
Services	12000	200
Transports	12100	205
Transports de passagers	12110	850
Transports maritimes	12111	207
Transports aérien	12112	211
Autres transports	12113	215
Fret	12120	851
Transports maritimes	12121	208
Transports aérien	12122	212
Autres transports	12123	216
Transports, Autre	12130	852
Transports maritimes	12131	209
Transports aérien	12132	213
Autres transports	12133	217
Voyages	12200	236
Voyages d'affaire	12210	237
Voyages personnels	12220	240
Autres services	12300	200BA
Services de communication	12310	245
Poste & messagerie	12311	246
Télécommunications	12312	247
Services de BTP	12320	249
Services. BTP à l'étranger	12321	250
Services. BTP dans le pays déc.	12322	251

Libellé des postes	Code BAL	Code MBP5
Services d'assurance	12330	253
Assurance de vie & retraite	12331	254
Assurance, Fret	12332	255
Autre assurance directe	12333	256
Réassurance	12334	257
Assurances auxiliaires	12335	258
Services financiers	12340	260
Informatique & information	12350	262
Services informatiques	12351	263
Services d'information	12352	264
Redevances & droits de licence	12360	266
Autres services aux entreprises	12370	268
Négoce international	12371	269
Location - exploitation	12372	272
Services divers	12373	273
Services culturels	12380	287
Audiovisuel	12381	288
Autres services culturels	12382	289
Administrations publiques	12390	291
Ambassades & consulats	12391	292
Unités & agences militaires	12392	293
Autres serv. adm. pub.	12393	294
Autres services non ventilés	123nv	-
Revenus	13000	300
Rémunérations des salariés	13100	310
Revenus des investissements	13200	320
Investissement direct	13210	330
Investissement Portefeuille	13220	339
Autre investissement	13230	370
Transferts courants	14000	379
Administrations publiques	14100	380
Autres secteurs	14200	390
Envoi de fonds des travailleurs	14210	391
Autres transferts	14220	392
Compte de capital	20000	994
Transferts en capital	21000	400
Acquisitions & brevets	22000	480
Compte financier*	30000	995
Investissement direct, solde	B31000	500
Dans le pays	C31000	555
A l'étranger	D31000	505
Investissement de portefeuille, solde	B32000	600
Engagements	C32000	652

Libellé des postes	Code BAL	Code MBP5
Avoirs	D32000	602
Produits financiers dérivés, solde	B33000	910
Engagements	C33000	905
Avoirs	D33000	900
Autres investissements, solde	B34000	700
Engagements	C34000	753
Avoirs	D34000	703
Avoirs de réserve	B35000	802
Erreurs & omissions	B40000	998

BALANCES SPECIFIQUES

Solde des biens & des services	SB1	991
Solde des biens, des services & des revenus	SB2	992
Solde des comptes de transactions courantes & de capital	SB3	981
Solde des comptes de capital & financier	SB4	996
Solde à financer	SB5	-
Balance globale - hors erreurs & omissions	SB6	983
Balance globale - avec erreurs & omissions	SB7	984

Note : Dans les codes CHELEM-BAL des composants du compte financier, B correspond au solde, C au crédit et D au débit. Voir le point 0 pour plus de détail.

Dans la nomenclature CHELEM-BAL, les chiffres des « dix mille » (10000, 20000, 30000 et 40000) correspondent aux trois grands comptes de la balance (compte des transactions courantes, compte de capital, compte financier) et aux « erreurs & omissions ». Les différents postes qui sont des sous ensembles de ces grands agrégats sont ensuite hiérarchisés selon :

- les chiffres des milliers (12000 : Transactions courantes, Services) ;
- les chiffres des centaines (12100 : Transactions courantes, Services, Transports) ;
- les chiffres des dizaines (12110 : Transactions courantes, Services, Transports, Transports de passagers) ;
- les chiffres des unités (12111 : Transactions courantes, Services, Transports, Transports de passagers, Transports maritimes).

Cette arborescence logique met ainsi en cohérence le plus haut niveau d'agrégation et son détail le plus fin.

1.3.2. Numéraire, nature des transactions et choix de nomenclature

Les transactions sont *en millions de dollars courants*. Elles correspondent à des *flux* qui sont comptabilisés en *crédits* et *débets*. Dans le CD-ROM du CHELEM, les codes BAL sont suivis des lettres B pour les soldes (B=Balance), C pour les crédits et D pour les débits. De même, dans les statistiques du FMI, les codes sont précédés des chiffres 4 pour les soldes, 2 pour les crédits et 3 pour les débits. Dans les deux nomenclatures, un même poste est ainsi présenté selon les trois types de flux (**Tableau 3**).

Tableau 3
La répartition des postes selon les flux
Exemple du compte des transactions courantes

Libellé des postes	Flux	Code BAL	Code MBP5
Compte de transactions courantes	Solde	10000 B	4993
	Crédit	10000 C	2993
	Débit	10000 D	3993
<i>Dont</i>			
Compte de biens	Solde	11000 B	4100
	Crédit	11000 C	2100
	Débit	11000 D	3100

Toutefois, dans les statistiques du FMI, pour le compte financier, la codification ne suit pas la même logique. Les flux de ce compte correspondent à des « avoirs » et « engagements » *nets* de l'année considérée³. Dans la codification du FMI, tous les flux du compte financier sont précédés du chiffre 4 alors qu'ils ne correspondent pas à un solde entre « crédits » et « débits ». La lecture de la nomenclature est donc malaisée, d'autant plus que la codification du poste même diffère entre avoir et engagement (**Tableau 4**).

³ Voir FMI (1993) page 85 paragraphe 324.

Tableau 4
La répartition des postes selon les flux
Cas particulier du compte financier

Libellé des postes	Flux	Code BAL	Code MBP5
Compte financier	Solde	30000B	4995
	Crédit	30000C	-
	Débit	30000D	-
<i>Dont</i>			
Investissements directes	Solde	31000B	4500
	<u>Dans le pays</u> Crédit	31000C	4555
	<u>A l'étranger</u> Débit	31000D	4505

Dans un souci de simplicité, le CEPII a choisi de retenir le même principe de codification pour l'ensemble des comptes du CHELEM-BAL. Ainsi, pour le compte financier, l'utilisateur dispose de la même grille de lecture que pour le haut de la Balance. Les avoirs et les engagements correspondent respectivement aux crédits et débits pour les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés et les autres investissements. Pour le dernier composant du compte financier, les avoirs de réserve, seul le solde est disponible⁴.

1.3.3. Mise en cohérence des données pour les agrégats et leurs composants

a) Au niveau géographique

Les flux pour les zones sont calculés à partir des montants des pays individuels composant les différents agrégats. Ainsi le monde est calculé par la somme des 184 pays pour chacun des postes. Bien entendu, la somme des regroupements en 96, 82 et 34 zones est égale à la somme « monde » calculée à partir du détail des pays.

b) Au niveau sectoriel

Dans les déclarations des pays transmises au FMI, le chiffre déclaré pour un agrégat peut sensiblement différer de la somme des déclarations pour les composants de cet agrégat : ainsi, le chiffre pour l'ensemble des services (12000) peut différer de la somme des déclarations pour les transports (12100), les voyages (12200) et les autres services (12300).

⁴ C'est aussi le cas du poste « erreurs & omissions » (4000).

Pour corriger les incohérences qui en résultent, une procédure de correction a été introduite dans la construction du CHELEM-BAL. *Le principe de la mise en cohérence consiste à considérer comme la plus fiable la déclaration au niveau le plus agrégé et faire un ajustement dans les postes « autres » composant l'agrégat.* Ainsi, dans le cas des échanges de services, le poste « autres services » est calculé par une soustraction de l'ensemble des services des déclarations pour les transports et les voyages. En conséquence, le montant calculé pour ce poste « autres services » dans le CHELEM-BAL diffère de celui déclaré par le pays auprès du FMI.

Pour les comptes de voyages et des autres services, la procédure s'applique jusqu'au niveau de détail 4 chiffres du CHELEM-BAL. Un grand nombre de pays ne déclarant pas encore au niveau 5 chiffres (**Tableau 5**), nous avons fait le choix de présenter les sommes déclarées pour information sans les harmoniser⁵. Donc, *la somme des postes 5 chiffres composant un agrégat appartenant à ces deux comptes peut différer de la déclaration du pays au niveau 5 chiffres dans CHELEM-BAL.*

1.4. Indisponibilité de données et solutions adoptées

Il existe de nombreuses lacunes dans les statistiques des balances de paiements. Le **Tableau 5** montre pour sept années sélectionnées le nombre de pays déclarants pour chacun des postes de la base CHELEM-BAL. Il est à noter que la base contient les statistiques de 184 pays, mais ce nombre n'est atteint pour aucun poste à une année donnée. Le nombre maximum de déclarants est 174 pays pour le compte des transactions courantes en 1995. Les pays peuvent déclarer de façon discontinue dans le temps et de façon variable pour chacun des postes. Parfois, le passage très progressif des pays à la nouvelle nomenclature MBP5 est à l'origine des indisponibilités. Mais il existe de multiples raisons qui sont à l'origine de ces carences. La section 3 présente un inventaire. Nous nous limiterons dans la présente section à décrire les choix qu'a fait le CEPII pour remédier à l'absence de données dans trois cas précis :

- *La déclaration du pays est assez régulière sur la période 1967-2003 sur un poste donné avec toutefois quelques lacunes* : dans ce cas, si l'absence de déclaration n'excède pas deux années consécutives, les chiffres manquants sont estimés à partir de la moyenne des déclarations des années limitrophes renseignées.
- *La déclaration du pays pour un poste donné débute à une année ultérieure à 1967 dans les statistiques de FMI* : dans ce cas, si pour ce même poste (souvent un agrégat), des données sont disponibles dans l'ancienne base CHELEM-BAL, les chiffres pour la période manquante sont estimés en appliquant le taux de croissance du flux concerné sur cette période dans l'ancienne version du CHELEM au montant de la première année de la déclaration auprès du FMI.

⁵ Le problème d'absence de déclaration au niveau 5 chiffres se pose également pour le détail des services de transport. Mais dans ce cas, les écarts (entre la déclaration de l'agrégat 4 chiffres et la somme des déclarations au niveau 5 chiffres composant cet agrégat) ont été imputés aux postes « autres » qui se trouvent dans chacune des catégories de transports (postes BAL 12113, 12123 et 12133).

– *Le cas particulier des échanges de services* : le changement de nomenclature introduit par le 5^{ème} Manuel du FMI est adopté à des rythmes très différents par les pays déclarants. Parfois, même si le pays déclare au niveau fin de la nouvelle nomenclature, les évolutions des séries temporelles marquent des sauts trop importants pour pouvoir considérer ces données comme fiables. Par ailleurs, le nombre de pays déclarants est relativement faible avant l'année 1995. Nous avons fait le choix de débiter les séries temporelles pour les déclarations aux niveaux de 4 et 5 chiffres à partir de 1995, considérant depuis lors qu'il y avait un nombre suffisamment important de déclarants (voir la **section 3**).

Tableau 5
Nombre de pays déclarants dans la base CHELEM-BAL
(janvier 1970- septembre 2003*)

	CHELEM BAL	CREDITS						DEBITS								
		70	80	90	95	00	02	03	70	80	85	90	95	00	02	03
Compte de transactions courantes	10000	151	151	156	174	166	164	126	151	151	152	156	174	166	164	126
Biens	11000	150	150	156	173	165	163	125	150	150	151	156	173	165	163	124
Services	12000	102	137	148	167	163	159	126	147	149	151	155	170	164	160	126
Transports	12100	96	128	143	153	146	140	121	142	144	146	150	158	149	143	125
Transports de passagers	12110	49	97	117	136	115	115	107	65	100	106	118	127	122	119	110
Transports maritimes	12111				23	33	39	44					24	30	37	39
Transports aérien	12112				68	86	88	84					71	93	96	89
Autres transports	12113				102	78	79	75					87	76	72	69
Fret	12120	72	107	116	121	116	114	103	132	142	144	144	143	133	131	121
Transports maritimes	12121				49	60	64	65					65	91	94	92
Transports aérien	12122				50	67	62	66					50	78	76	76
Autres transports	12123				98	94	91	87					113	110	108	101
Transports, Autre	12130	96	118	132	152	134	135	115	142	127	124	134	147	133	133	116
Transports maritimes	12131				52	66	68	69					51	61	67	63
Transports aérien	12132				53	77	81	79					49	71	73	71
Autres transports	12133				149	129	128	106					144	127	128	112
Voyages	12200	97	133	143	160	159	156	122	99	131	139	141	158	156	155	122
Voyages d'affaire	12210				43	74	76	73					61	82	85	82
Voyages personnels	12220				71	99	99	92					80	98	103	96
Autres services	12300	102	135	148	165	161	158	126	145	148	150	153	168	164	160	126
Services de communication	12310				92	119	118	109					90	119	120	112
Télécommunications	12312				28	71	78	76					27	71	80	77
Services de BTP	12320				53	78	77	74					62	92	92	81
Services, BTP à l'étranger	12321				12	28	33	35					6	11	15	17
Services, BTP dans le pays	12322				3	18	27	28					14	44	51	50
Services d'assurance	12330				115	123	122	105					139	141	137	117
Assurance de vie & retraite	12331				6	17	25	22					14	27	32	24
Assurance, Fret	12332				24	40	43	43					39	74	80	67
Autre assurance directe	12333				25	45	50	43					28	47	54	46
Réassurance	12334				12	40	42	39					22	46	54	49
Assurances auxiliaires	12335				6	19	23	24					6	16	18	21
Services financiers	12340				59	96	100	86					67	105	108	96
Informatique & information	12350				40	85	91	82					44	85	94	89
Services informatiques	12351				13	39	48	49					15	39	51	54
Services d'information	12352				8	27	29	31					10	29	35	38
Redevances & licence	12360				64	84	83	78					83	110	111	95
Autres services aux entreprises	12370				142	138	135	116					150	145	141	121
Négoce international	12371				48	69	71	67					45	69	68	62
Services divers	12373				98	109	109	96					101	114	116	101
Services culturels	12380				42	79	84	78					53	85	88	84
Audiovisuel	12381				21	41	48	51					31	49	55	57
Autres services culturels	12382				29	51	57	56					34	55	61	58

	CHELEM BAL	CREDITS						DEBITS								
		70	80	90	95	00	02	03	70	80	85	90	95	00	02	03
Compte de transactions courantes	10000	151	151	156	174	166	164	126	151	151	152	156	174	166	164	126
Administrations publiques	12390				136	137	136	116					140	141	139	120
Ambassades & consulats	12391				28	71	76	71					26	71	76	71
Unités & agences militaires	12392				7	15	17	18					4	10	14	15
Autres serv. adm. pub.	12393				20	45	49	50					22	45	52	51
Autres services non ventilés	1239v	102	135	148	132	141	138	106	145	148	150	153	135	145	140	112
Revenus	13000	92	129	143	156	151	147	125	98	131	140	145	159	154	149	125
Rémunérations des salariés	13100	26	66	79	97	110	111	94	23	62	69	77	96	107	106	97
Revenus des investissements	13200	91	126	142	154	150	147	125	97	130	140	145	159	154	149	125
Investissement direct	13210	24	50	72	89	93	93	83	77	100	110	122	134	136	136	116
Investissement de portefeuille	13220	3	10	25	63	97	99	86	3	11	16	30	62	97	92	86
Autre investissement	13230	89	126	139	151	139	136	112	92	128	138	143	156	145	141	114
Transferts courants	14000	97	133	143	158	151	146	121	94	129	136	139	151	147	144	122
Administrations publiques	14100	81	123	133	148	143	137	116	81	104	113	124	132	128	124	105
Autres secteurs	14200	95	126	132	147	145	141	118	91	119	125	127	138	141	136	115
Envoi de fonds des travailleurs	14210	27	59	84	96	100	104	92	32	62	71	83	90	100	99	88
Autre transfert	14220	79	119	118	122	121	118	106	63	104	113	111	114	111	108	98
Compte de capital	20000	12	35	73	111	118	113	95	17	40	51	59	76	92	88	74
Transferts en capital	21000	12	35	72	109	116	111	93	17	40	51	59	73	83	82	70
Acquisitions & brevets	22000			1	5	13	29	28			1	1	4	16	33	29
Compte financier	30000	99	138	145	159	154	148	125	81	125	131	139	151	150	145	123
Investissement direct	31000B	82	112	131	152	150	145	122	24	55	62	76	91	98	95	89
Investissement de portefeuille	32000B	36	63	74	107	112	108	93	17	51	59	73	102	114	110	99
Produits financiers dérivés	33000B				4	14	38	36					4	14	25	27
Autre investissement	34000B	96	138	144	153	148	143	125	81	124	130	138	150	150	145	122*

Chaque année comptabilise le nombre de pays déclarants sur 12 mois. Au moment de la préparation de la base en septembre 2005, tous les pays n'avaient pas encore communiqué leurs déclarations au FMI. Ce qui explique la faiblesse significative des chiffres par rapport à 2002. La prochaine version du CHELEM contiendra l'ensemble des déclarations 2003 mais le problème de délai se posera naturellement de nouveau pour les déclarations 2004, et ainsi de suite..

2. CONTENU DES POSTES

La refonte du CHELEM-BAL en 2005 a notamment introduit une nouvelle structuration des postes de la Balance où les comptes de services figurent au niveau le plus détaillé tandis que les autres comptes sont présentés en agrégats. Dans cette section, chacun des postes de la base est présenté avec la définition de son contenu et un exemple illustratif.

2.1. Grands agrégats

Les comptes de la balance des paiements résument les transactions d'un pays avec le reste du monde pendant une période donnée (une année pour CHELEM-BAL). Les *transactions* sont des flux économiques résultant de la création, de la transformation, de l'échange, de la cession ou de l'extinction des valeurs économiques et impliquent le changement de propriétaire de biens ou d'actifs financiers, la fourniture d'un service, de travail ou de capital. Dans le système de balance des paiements, la notion de *résidence* est essentielle : les transactions qui y sont identifiées sont celles qui s'opèrent entre résidents et non-résidents.

Considérant les relations avec les agents qui n'appartiennent pas à l'économie nationale, la balance des paiements décrit d'une part, l'ensemble des transactions que cette économie règle avec des moyens de paiements internationaux (devises, or, droits de tirage spéciaux, etc.), et d'autre part, les sommes qu'elle reçoit, toujours en moyens de paiements internationaux. Elle permet donc d'apprécier si l'économie en question a suffisamment de moyens pour faire face à ces besoins de l'extérieur. Son agencement en différents comptes permet de préciser l'origine des excédents ou déficits.

Les flux entrants sont notés aux crédits (ressources) et les flux sortants au débit (emplois). Les ressources correspondent à des recettes d'exportations de biens et services, des revenus de facteurs de production, des emprunts, etc. A l'inverse, les emplois correspondent aux paiements des importations de biens et services, rémunérations des facteurs de production non résidents ou remboursements des emprunts. Comme la balance des paiements comptabilise l'*origine* des moyens de paiements pour acquérir les ressources et leur *utilisation* en tant qu'emploi, le total des crédits est égal au total des débits. C'est un équilibre purement comptable : les balances de paiements sont donc toujours équilibrées.

La base CHELEM-BAL reprend les grands comptes de la balance des paiements : sa structure se compose de trois grands agrégats et d'un compte « erreurs et omissions ». Les trois agrégats sont les suivants : le compte des transactions courantes, le compte de capital et le compte financier. Le **Tableau 6** illustre les soldes des grands comptes des balances des paiements des Etats-Unis, du Japon, de la France et de la Zone-Euro pour les années 1990, 1995, 2000 et 2003.

Tableau 6
Balance des paiements : comptes principaux
Etats-Unis, Japon, France et Zone-Euro

BAL	Etats-Unis				Japon				France				Zone Euro (hors intra)	
	90	95	00	03	90	95	00	03	90	95	00	03	00	03
10000	Compte de transactions courantes				44	111	120	136	-10	11	19	12	-66	24
SB1	Biens & services				26	74	69	72	2	29	16	19	13	139
11000	Biens				69	132	117	106	-13	11	-4	3	29	117
12000	Services				-43	-57	-48	-34	15	18	20	16	-16	22
13000	Revenus				29	21	21	33	22	44	60	71	-4	-9
14000	Transferts courants				-27	-34	-56	-67	-5	-8	-10	-8	-8	-9
20000	Compte de capital				-7	-1	-1	-3	-1	-2	-9	-4	-4	1
30000	Compte financier				60	86	477	546	-38	-123	-127	-115	14	-13
31000	Investissements directs				11	-41	162	-134	-49	-22	-23	-23	-22	8
32000	Investissements de portefeuille				-7	88	315	472	72	-26	-36	-95	35	6
33000	Produits financiers dérivés				-	-	-	-	0	-10	-5	6	0	-3
34000	Autres investissements				58	49	1	206	-71	-5	-14	184	12	-22
35000	Avoirs de réserve				-2	-10	-0	2	9	-59	-49	-187	-11	-1
40000	Erreurs & omissions				25	24	-63	-12	-5	14	17	-17	0	1

Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

2.1.1. Compte courant

Le compte des transactions courantes, également appelé compte courant ou balance courante, comprend le compte commercial, le compte des services (ces deux comptes forment la balance des biens et services), la balance des revenus et la balance des transferts courants. Ces quatre comptes correspondent à la partie « réelle » de la balance (hors de la sphère financière).

Nous allons désormais définir brièvement les différents comptes composant le compte courant.

- **Compte commercial** : il comprend les exportations et importations de biens (en crédit, débit et solde). Il s'agit d'un échange de biens qui donne lieu à un transfert de propriété d'un résident vers un non-résident. Les transactions sont enregistrées au moment du transfert de propriété. Les opérations sont enregistrées en prix *f.a.b.* (franco à bord). Le transport et l'assurance sont comptabilisés dans la balance des services.
- **Compte des services** : il comprend tous les services vendus par des résidents à des non-résidents (crédit) et les services achetés à des non-résidents (débits). L'ensemble des comptes de services est présenté au niveau le plus détaillé dans la base CHELEM-BAL (voir **section 0**).
- **Compte des revenus** : il comprend toutes les transactions entre résidents et non-résidents correspondant à la rémunération de facteurs de production (travail, capital, terre...). Les revenus du travail concernent les rémunérations versées à des travailleurs non résidents (travailleurs frontaliers en majorité). Il s'agit de débits pour l'économie résidente. Les rémunérations reçues en dehors de l'économie par des travailleurs résidents sont considérées, à l'inverse, comme des crédits⁶. Les revenus des investissements sont ventilés selon la nature de flux qui les ont engendrés : revenus des investissements directs, de portefeuille ou des autres investissements.
- **Compte des transferts courants** : il comprend les transferts sans contrepartie publics et privés, en espèces et en nature, à l'exclusion des transferts en capital (qui se trouvent dans le compte de capital). Deux types de transferts sont enregistrés dans ce compte : les transferts publics courants (subventions publiques à des non-résidents en débit et inversement) et les transferts privés courants (qui comprennent les subventions privées à des non-résidents, et inversement, notamment des transferts des travailleurs immigrés depuis plus d'un an).

⁶ Conformément à la notion de résident de la balance des paiements, ce poste ne comprend pas les sommes versées ou reçues par des travailleurs présents depuis plus d'un an. Emigrés ou immigrés, ces résidents verront les transferts de leurs rémunérations dans le compte des « transferts courants ».

2.1.2. Compte de capital

Ce compte retrace les flux de cessions d'actifs fixes ou d'annulation d'un engagement financier par accord mutuel entre débiteurs et créancier, sans contrepartie pour ce dernier. Il comprend les transferts en capital (remise de dettes par exemple) ainsi que les acquisitions et brevets.

Le montant des opérations enregistrées dans ce compte est généralement faible.

2.1.3. Compte financier

Le compte financier est constitué des opérations qui augmentent les créances ou les engagements des résidents vis-à-vis des non-résidents. Il est constitué de cinq comptes.

- **Investissements directs** : ce sont des flux financiers effectués par des résidents en vue d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise non résidente. En pratique, l'investisseur direct doit détenir au moins 10% des actions ou des droits de vote dans l'entreprise dans laquelle il investit. Les investissements directs comprennent la transaction initiale mais également toutes les transactions ultérieures entre la maison mère et sa filiale. Les bénéfices réinvestis figurent aussi dans ce poste.
- **Investissements de portefeuille** : ce sont des transactions entre résidents et non-résidents sur des titres de participations (actions, en dessous du seuil de 10% de l'entité émettrice de ces titres), de créances (obligations) ou encore sur des instruments du marché monétaire. Les investissements sont répartis selon la nature de ces titres. Les transactions sont enregistrées en flux nets (pour le compte financier en général) ce qui minore ainsi les flux.
- **Produits dérivés** : il s'agit des achats et ventes de produits financiers dérivés (options, etc.) destinés à se protéger contre des risques sur les prix ou les taux d'intérêt.
- **Autres investissements** : ce sont des crédits commerciaux (liés au commerce de marchandises) ou des prêts (y compris ceux du FMI).
- **Avoirs de réserve** : il s'agit d'opérations sur les avoirs en devises (monnaie fiduciaire, dépôts, titres), l'or détenu par une banque centrale, des droits de tirages spéciaux et la position de réserve du FMI.

2.1.4. Erreurs et omissions nettes

Ce poste enregistre la différence entre le total des ressources et le total des emplois recensés. Il s'agit d'une soustraction pour équilibrer la balance des paiements dans sa globalité. Son importance permet de rendre compte de l'ampleur des anomalies dans l'enregistrement des flux du pays en question.

2.2. Présentation détaillée du compte des services

2.2.1. Définition du « service »

Le terme *services* recouvre un ensemble hétérogène de produits intangibles et d'activités qu'il n'est pas facile de cerner par une définition simple. Ils sont souvent difficiles à séparer des biens avec lesquels ils peuvent être liés à des degrés divers.

Le Système de Comptabilités Nationales (SCN 1993) définit le terme services comme suit : *« Les services ne sont pas des entités indépendantes sur lesquelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Les services sont des sorties hétérogènes produites sur commande : ils se traduisent typiquement par un changement de l'état des unités qui les consomment, changement obtenu par l'activité des producteurs à la demande des consommateurs. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni au consommateur ».*

Mais il y est aussi précisé qu'*“Il existe, généralement classé dans les services, un groupe de branches d'activité dont les productions présentent maintes caractéristiques des biens. Il s'agit des branches qui sont concernées par la fourniture, le stockage, la communication et la diffusion des informations, des conseils et des loisirs au sens le plus large de ces termes : informations générales ou spécialisées, nouvelles, rapports d'expertise, programmes informatiques, films, musique, etc. Les produits de ces branches d'activité, sur lesquels il est possible d'établir des droits de propriété, sont souvent stockés sur des supports physiques – papier, bandes magnétiques, disques, etc. – qui peuvent être commercialisés comme des biens ordinaires. Qu'ils soient considérés comme des biens ou comme des services, ces produits n'en présentent pas moins la caractéristique commune essentielle de pouvoir être fabriqués par une unité et fournis à une autre, ce qui rend possible la division du travail et l'apparition de marchés.”*

Dans le *MBP5*, la notion de services est en principe essentiellement identique à celle du *SCN 1993*, mais pour des raisons pratiques de quantification, les échanges internationaux des services entre résidents et non résidents recouvrent certains échanges de biens tels que ceux achetés par des voyageurs et par les ambassades. En revanche, dans certaines conditions, le commerce international des biens peut indifféremment inclure des frais de service tels que l'assurance, les contrats de maintenance, les frais de transport, les paiements de redevances et l'emballage.

2.2.2. Les quatre modes de fourniture de services

L'enregistrement statistique des échanges de services est plus complexe que celui du commerce des produits. Le commerce de biens est essentiellement enregistré lors des passages des frontières par les douanes. Or le passage de la frontière n'est pas aussi facilement identifiable pour les services. De plus, le déplacement du prestataire est un élément majeur alors que dans le commerce des biens, seules les marchandises se

déplacent. Quatre formes d'échange de services, appelées « modes de fourniture » sont distinguées :

- Mode 1-Prestation transfrontière : c'est le service lui-même qui passe la frontière, en partant d'un pays pour être consommé dans un autre, comme, par exemple, la diffusion d'un programme de télévision par satellite, la transmission d'une consultation d'avocat à un client situé à l'étranger par courrier, fax ou e-mail, l'exécution d'une opération de change par un opérateur londonien pour un épargnant parisien.
- Mode 2-Consommation à l'étranger : c'est le consommateur qui passe la frontière, par exemple le touriste se rendant dans un hôtel à l'étranger puis y louant un véhicule.
- Mode 3-Etablissement : c'est le fournisseur qui passe juridiquement la frontière pour venir investir et s'implanter dans un pays étranger, comme, par exemple, une compagnie aérienne ouvrant un bureau de représentation à l'étranger, une banque ouvrant une succursale, une chaîne de coiffure ouvrant un salon.
- Mode 4-Mouvement temporaire de personnes physiques : c'est encore le fournisseur du service qui passe la frontière mais cette fois sous forme d'un déplacement physique de personnes, pour une période limitée, comme par exemple la réalisation d'une mission d'audit ou d'expertise ou l'envoi d'agents sur un chantier de construction.

Encadré 1
Champ de couverture statistique des modes de fourniture
 (source : UN, EC, IMF, OECD, UNCTAD & WTO, 2002, p.24)

Mode	Couverture statistique
Mode 1 Fourniture transfrontières	<u>MBP5</u> : <i>transports</i> (en majeure partie), <i>services de communications, services d'assurance, services financiers, redevances et frais de licence</i> . Une partie des : <i>services d'informatique et d'information et services personnels, culturels et de loisirs</i> .
Mode 2 Consommation à l'étranger	<u>MBP5</u> : <i>voyages</i> (à l'exclusion des biens achetés par les voyageurs) ; réparations dans les ports étrangers (biens) ; une partie des <i>transports</i> (services d'appui et auxiliaires aux transporteurs dans les ports étrangers)
Mode 3 Présence commerciale	<u>FATS</u> : statistiques FATS, chaque catégorie ICFA <u>MBP5</u> : une partie des services de <i>bâtiment et travaux publics</i>
Mode 4 Présence de personnes physiques	<u>MBP5</u> : une partie des <i>services d'informatique et d'information, autres services aux entreprises, services personnels, culturels et de loisirs, et services de bâtiment et travaux publics</i> <u>FATS</u> (informations complémentaires) : emploi expatrié dans les filiales étrangères <u>MBP5</u> (informations complémentaires) : flux liés à la main-d'œuvre <u>Autres sources</u> telles que les statistiques des migrations et de l'emploi

Notes : FATS : les statistiques du commerce des services des filiales étrangères mesurent la présence commerciale de filiales sur les marchés étrangers et donc sont étroitement liés aux statistiques d'investissements directs internationaux ; ICFA : catégories CITI pour les filiales étrangères ; MBP5 : statistiques de balance de paiements (selon le 5^{ème} manuel) qui enregistrent les flux entre les résidents et les non résidents.

Il n'existe pas de système statistique unifié pour quantifier ces différents modes de fourniture au niveau international. Les échanges de services sont enregistrés selon des enquêtes différentes, avec des nomenclatures différentes et collectées auprès des Etats par des institutions internationales différentes. L'**Encadré 1** synthétise la complexité de la répartition des données statistiques dans ce domaine. Les données utilisées de CHELEM-BAL sont issues des statistiques de la balance des paiements. Les échanges de services qui y sont identifiés concernent les quatre modes de fourniture, mais il est impossible de les répartir précisément selon ces modes. Ainsi, les *services d'informatique et d'information* font partie à la fois des modes 1 et 4. La nomenclature ne permet pas d'en faire la distinction. On peut toutefois estimer que la plus grande partie des statistiques de balance des paiements concerne les modes 1 et 2.

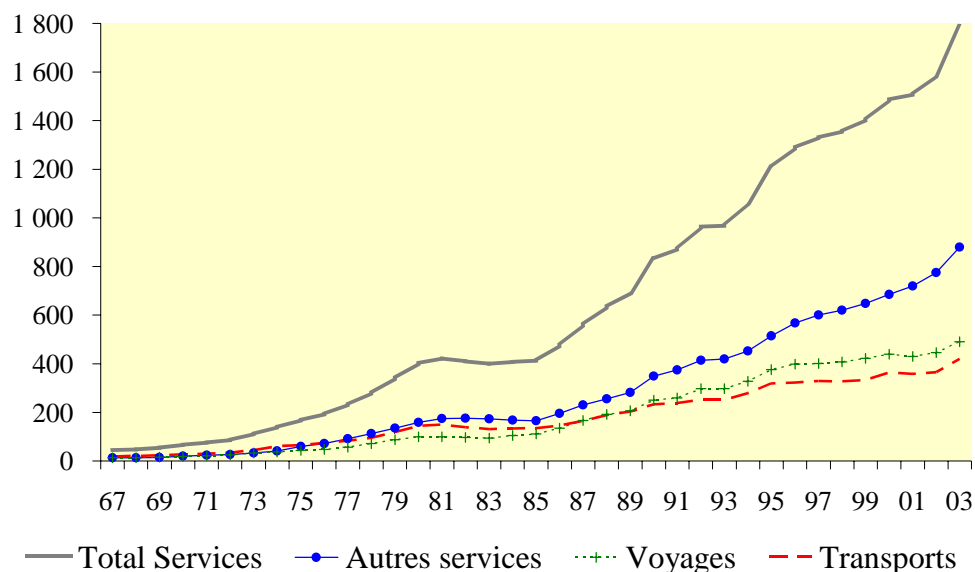
Le contenu des postes de services du CHELEM-BAL est présenté en détail dans la suite de cette section. Les définitions de services proviennent de trois sources :

- *Manuel de la balance des paiements, 5ème édition* (Fonds Monétaire International, 1993) ;
- *Manuel des statistiques du commerce international des services* (UN, EC, IMF, OECD, UNCTAD & WTO, 2002) ;
- *Révision du Manuel de la balance des paiements, 5ème édition* (Fonds Monétaire International, 2004).

Les deux premiers manuels sont respectivement mentionnés par les sigles MBP5 et MSCIS. Chacun des trois marquent des évolutions significatives par rapport aux nomenclatures précédentes. La mise en place du MBP5 en 1993 a permis d'affiner le détail des données de services dans les balances des paiements. En 2002, le MSCIS qui a fait des recommandations d'harmonisation et d'affinement pour l'ensemble des statistiques du commerce de services a aussi proposé des changements significatifs pour le MBP5. Enfin, le dernier manuel est une révision du MBP5 prenant notamment en compte les recommandations du MSCIS.

La publication successive de ces manuels depuis 1993 répond au besoin d'harmonisation internationale des données de services. Beaucoup de travaux ont été réalisés pour mener cette tâche à bien mais nous nous trouvons encore aux débuts d'un grand chantier. En effet, les services sont assez complexes à définir notamment en raison de leur nature intangible et fortement évolutive (informatiques, d'Internet, audiovisuels, etc.). La difficulté à dissocier le service produit de son prestataire compte par ailleurs beaucoup dans les difficultés d'enregistrement. Les travaux statistiques sont donc encore au stade de la conception même et les définitions des postes ne cessent d'évoluer. Dans ce contexte, les contenus des déclarations par les Etats ne peuvent être vraiment comparables. Il faut donc garder une grande prudence dans l'interprétation de ces données.

Graphique 1
Commerce mondial des services
les 3 grands agrégats (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Dans la présente section, une fois les définitions données, des graphiques exposent ensuite les valeurs des flux pour chacun des postes de services au niveau mondial. Le **Graphique 1** présente le commerce mondial total de services⁷ et sa décomposition en trois grands agrégats au cours de la période 1967-2003. Les échanges de services s'élèvent à 1800 milliards dollars en 2003. Les « autres services » (que ceux de transport et de voyage) représentent la composante la plus importante et la plus dynamique de ce commerce. Les données de services sur la période 1967-2003 sont seulement disponibles pour ces trois grands agrégats.

Dans la suite de la présentation, les graphiques pour les postes détaillés de services se réfèrent systématiquement à la période 1995-2003. Ceux-ci permettent de constater les écarts entre les déclarations pour les agrégats et celles pour leurs composants. Certains pays grands exportateurs d'un service, peuvent ne pas apparaître dans les statistiques pour ce service puisqu'ils ne déclarent pas au niveau détaillé du MBP5. C'est ainsi le cas de l'Inde, deuxième exportateur net de services d'informatique et d'information au niveau mondial, qui déclare ses échanges à un niveau détaillé seulement sur la période 2000-2003. Le

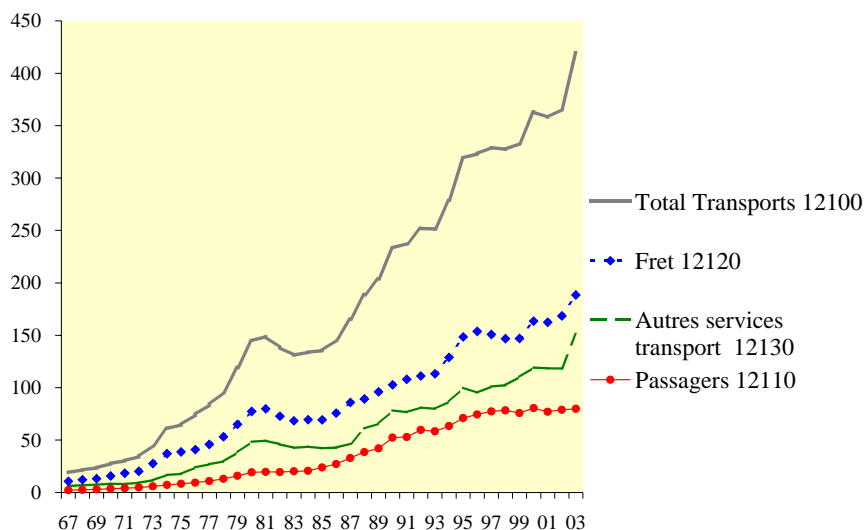
⁷ Enregistré dans les statistiques de balance des paiements.

Tableau 5 montre toutefois que le MBP5 est progressivement adopté par les pays déclarants au FMI : le nombre de déclarants pour les postes à 5 chiffres a significativement augmenté depuis 1995.

2.2.3. Services de transport (BAL 12100)

La rubrique des transports recouvre tous les services de cet ordre qui sont fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre : le transport de passagers, l'acheminement de marchandises (fret), la location de moyens de transport (affrètement à temps) avec équipage et les services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent. Sont en revanche exclus : l'assurance du fret (incluse dans les services d'assurance) ; les achats effectués dans les ports par les transporteurs non résidents ainsi que les réparations de matériel de transport (traités tous deux comme des biens et non pas comme des services) ; les réparations d'ouvrages ferroviaires et d'installations portuaires et aéroportuaires (incluses dans les services de bâtiment et travaux publics) ; et les locations ou affrètements à temps de matériel de transport sans équipage (inclus dans la location-exploitation).

Graphique 2
Commerce mondial des services de transport selon les types
(moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Avant la 5^{ème} Edition du Manuel de la balance des paiements, les flux de transports étaient classés selon les types de service : transports de passagers, services de fret et autres services de transport.

Depuis le MBP5, tout en gardant la logique des types de service, c'est le classement par mode de transport qui est privilégié. Les flux sont d'abord répartis en transports maritimes, transports aériens et autres modes de transports. On distingue ensuite, au sein de chacun des trois modes, les transports de passagers, les services de fret et les autres services de transport.

Le MBP5 a introduit ainsi un grand niveau de détail, mais ce fut sans compter la forte réticence de certains pays, (notamment en ce qui concerne le transport aérien pour des raisons de confidentialité). Les ruptures de série due à des non déclarations ont été tellement fortes, que le MSCIS a recommandé de garder les trois grands types de services en 2002 en informations complémentaires.

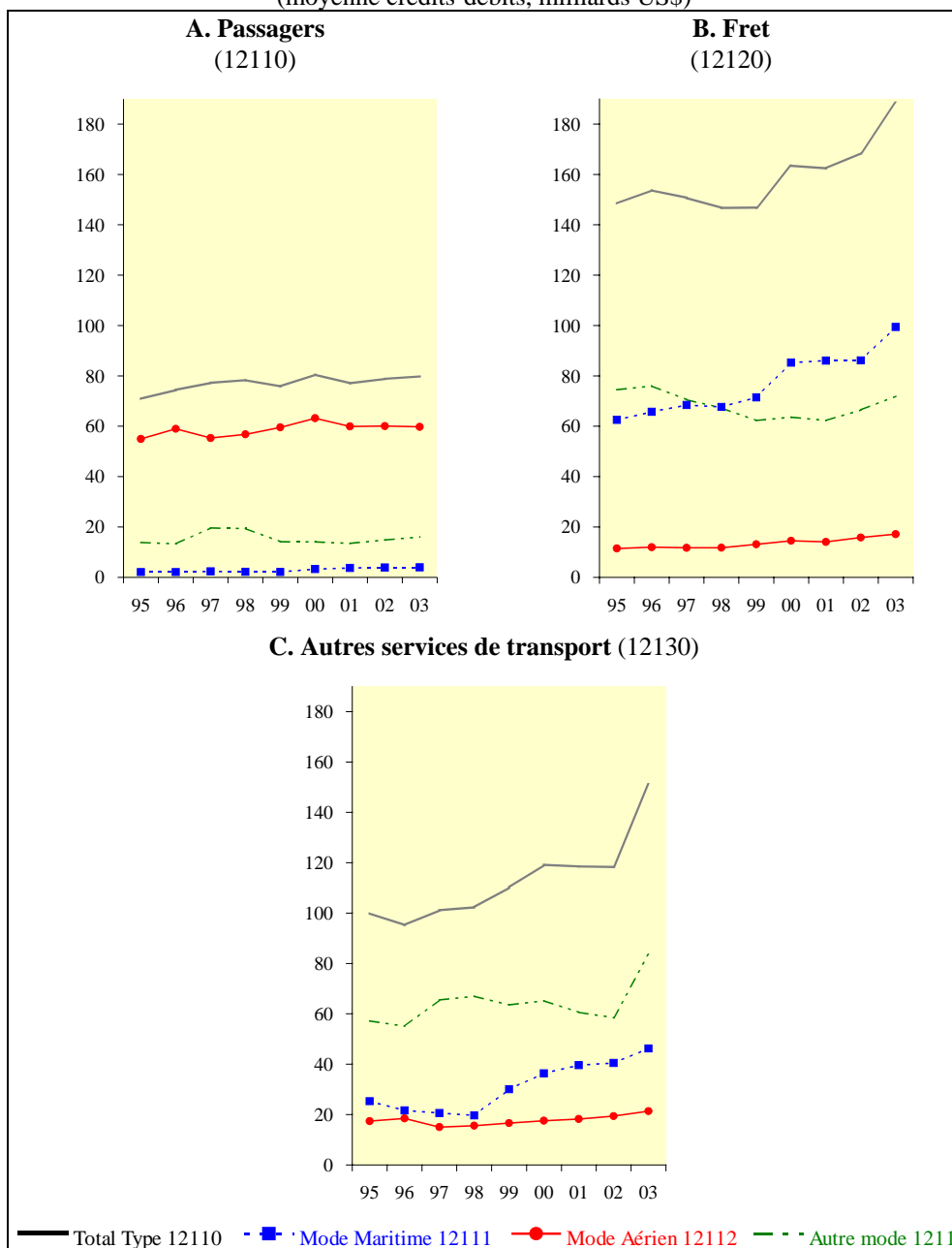
CHELEM-BAL privilégie la logique du classement par type de services, tout en proposant, au sein de chaque type, les trois modes de transport identifiés dans le MBP5. Les séries par type de services (tous modes confondus) recouvrent toute la période 1967-2003. Le **Graphique 2** montre la décomposition des échanges mondiaux dans les transports selon les types.

Le **transports de passagers** recouvre tous les services de transports internationaux fournis aux non-résidents par les transporteurs résidents (crédit) et aux résidents par les transporteurs non résidents (débit). Ce poste englobe aussi les services rendus aux passagers au sein d'une économie par des transporteurs non résidents ; le prix des billets inclus dans le prix des voyages à forfait ; les paiements pour excédent de bagages, le transport de véhicules ou d'autres effets personnels accompagnant les passagers ainsi que les dépenses que ceux-ci effectuent à bord pour l'achat de nourriture, de boissons ou d'autres articles. Sont également inclus la location de navires, d'avions, d'autocars ou autres véhicules commerciaux, avec équipage et pour une durée limitée (par exemple, pour un seul voyage) en vue de transporter des passagers⁸.

Les services de transport de passagers s'élèvent environ à 80 milliards de dollars en 2003 au niveau mondial. Le **Graphique 3.A** présente la décomposition de ces services en modes de transports sur la période 1995-2003 : au niveau mondial, les trois quarts du transport international de passagers se réalisent par le mode aérien.

⁸ Le transports de passagers ne recouvre pas les services fournis à des non-résidents par des transporteurs résidents au sein des économies de résidence (qui sont inclus dans les voyages) ; le prix des croisières effectuées (inclus dans les voyages) ; les locations ou affrètements qui correspondent à des opérations de crédit-bail et les affrètements à temps sans équipage (inclus dans les services de location-exploitation).

Graphique 3
Commerce mondial des services de transports :
croisement type de service - mode de transport
 (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Les **services de fret** peuvent être divisés en quatre catégories :

- Les deux premières sont liées au fait que dans les statistiques de la balance des paiements d'une économie, établie en respectant les recommandations du MBP5, les marchandises sont évaluées franco à bord (*f.a.b.*) à la frontière douanière du pays exportateur et que les frais de transport sont supportés par le pays importateur (qu'ils soient directement facturés à l'importateur ou qu'ils soient inclus dans le prix d'importation). La première catégorie de fret inclut les services de transports internationaux fournis par 1) des transporteurs résidents, après le franchissement de la frontière douanière de l'économie déclarante, au titre des exportations de l'économie déclarante (crédits), et 2) des transporteurs non résidents, après le franchissement de la frontière douanière du pays exportateur, au titre des importations de l'économie déclarante (débits).
- La deuxième catégorie de fret correspond, dans les statistiques, aux services de transport fournis par 1) des transporteurs résidents de l'économie déclarante avant le franchissement de la frontière douanière du pays exportateur, au titre des importations de l'économie déclarante (crédits) et 2) des transporteurs non résidents de l'économie déclarante, avant le franchissement de la frontière douanière de l'économie déclarante, au titre des exportations de l'économie déclarante (débits).
- La troisième catégorie concerne les services de fret fournis pour des marchandises qui ne sont ni exportées ni importées par l'économie déclarante, c'est-à-dire au titre 1) du transport de biens en transit à travers le territoire d'une économie, 2) du transport de biens entre des pays tiers (cross-trade), 3) du cabotage ou d'autres formes de transport de biens entre des points situés à l'intérieur du territoire d'une économie, 4) du déplacement de biens effectué par des transporteurs non résidents à partir ou à destination d'entités établies en dehors du territoire de l'économie dont elles sont résidentes (administrations publiques, par exemple) et 5) du transport de courrier pour les services de poste et de messagerie. Cette partie englobe les services de transports fournis par des transporteurs résidents pour des marchandises appartenant à des non résidents (crédit) et par des transporteurs non résidents pour des marchandises appartenant à des résidents de l'économie déclarante (débit).
- La quatrième catégorie de fret correspond à la location (ou location-exploitation), par des résidents à des non-résidents et inversement, de navires, d'avions, de wagons de marchandises et autres véhicules commerciaux, avec équipage et pour une durée limitée (par exemple, pour un seul voyage) en vue de transporter des marchandises. Cette partie inclut aussi les services de remorquage liés au transport de plates-formes pétrolières, de grues flottantes et de dragues mais non le crédit-bail et les affrètements à temps.

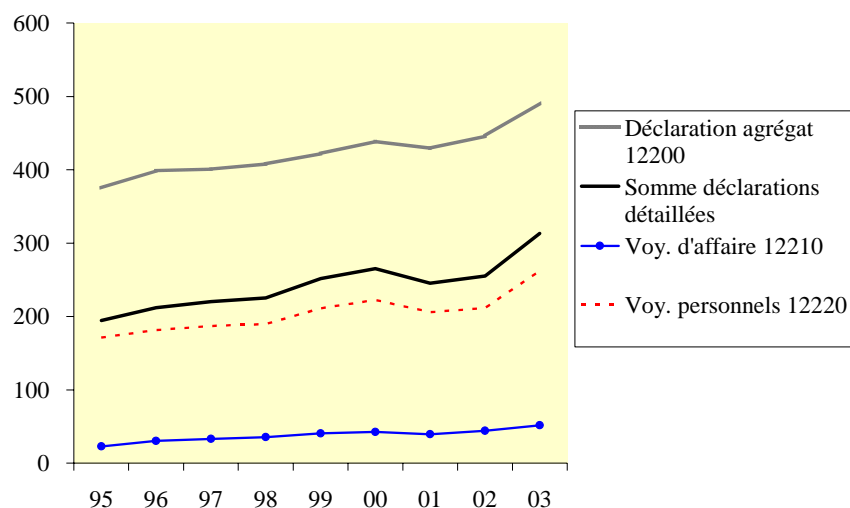
Le **Graphique 3.B** montre que le fret est le type de service de transport le plus échangé au monde : près de 190 milliards en 2003. Son mode privilégié est la voie maritime (100 milliards en 2003).

Le type résiduel « **autres services de transport** » sont des services de transport auxiliaires et annexes. Il s'agit, par exemple, de la manutention du fret (chargement et déchargement des conteneurs), l'emmagasinage et l'entreposage, l'emballage et le remballage, les services de remorquage, de pilotage et d'aide à la navigation pour les transporteurs, l'entretien et le nettoyage du matériel de transport effectués dans les ports et les aéroports, les opérations de sauvetage et les commissions des agents intervenant dans le transport de passagers et de fret (y compris les services d'expédition de marchandises et de courtage).

2.2.4. Services de voyages (BAL 12200)

L'agrégat des voyages recouvre essentiellement les biens et services fournis par une économie aux voyageurs au cours d'un séjour de moins d'un an sur le territoire de cette économie. Les dépenses consacrées aux voyages se caractérisent par l'acheteur et ne constituent pas un produit unique. Sont exclus le transport international de voyageurs (qui relève des services rendus aux passagers à classer dans les services de transports) et les biens achetés par un voyageur pour les revendre dans son économie ou ailleurs.

Graphique 4
Commerce mondial des services de voyages
(moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

L'agrégat des voyages se décompose en deux postes : les voyages à titre professionnel et ceux à titre personnel.

- Les **voyages à titre professionnel** recouvrent les données sur les voyageurs qui se rendent à l'étranger pour des raisons professionnelles, quelles qu'elles soient : par exemple, les équipages de navires ou d'avions effectuant des escales, les employés des administrations publiques ou des organisations internationales en déplacement officiel ou les salariés d'entreprises résidentes d'une économie autre que la leur. Sont également considérés comme voyages à titre professionnels ceux qu'effectuent les travailleurs saisonniers et frontaliers, qui sont des résidents d'une économie employés par des entreprises résidentes d'une autre économie. Ils sont considérés comme des voyageurs dans l'économie de l'entreprise qui les emploie.
- Les **voyages à titre personnel** regroupent les données sur les voyageurs qui se rendent à l'étranger à des fins autres que professionnelles, par exemple pour y passer leurs vacances, participer à des activités à caractère récréatif et culturel, rendre visite à des parents et à des amis, effectuer un pèlerinage, faire des études ou recevoir des soins médicaux.

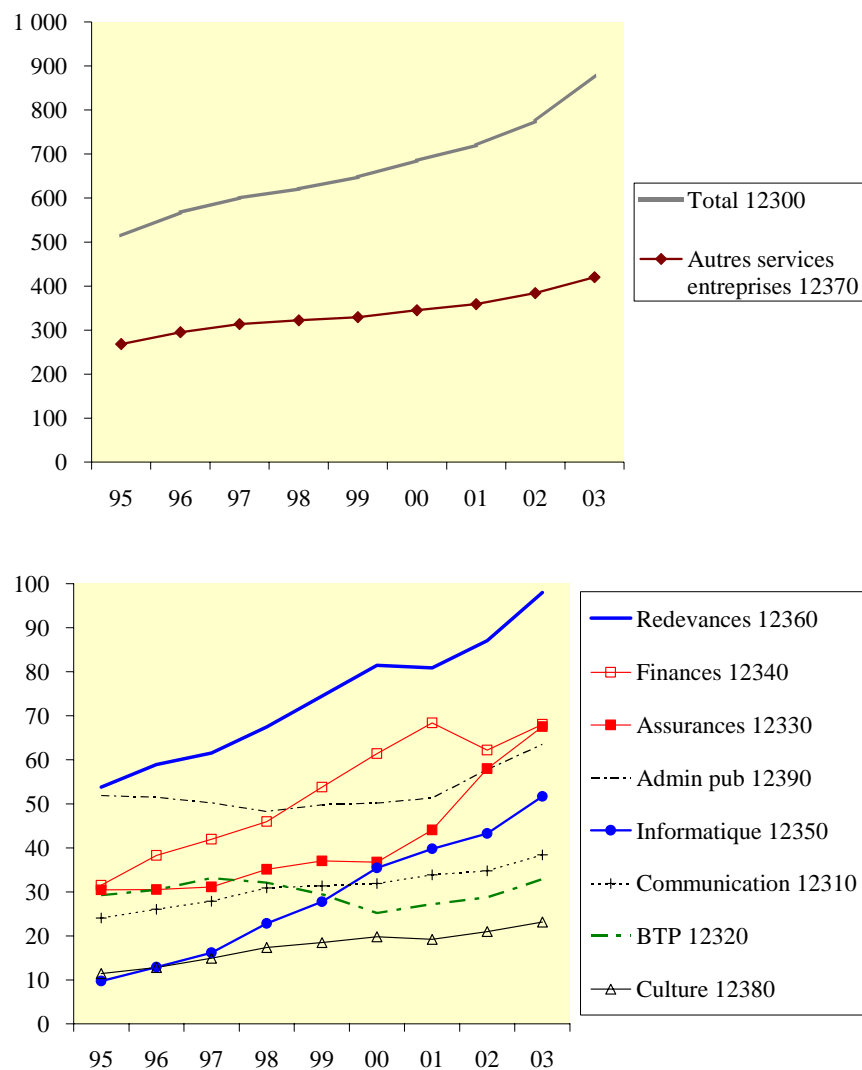
Tous les biens et services acquis pour leur usage personnel par des voyageurs dans l'économie dans laquelle ils voyagent sont enregistrés sous la rubrique voyages. Les inscriptions les plus courantes sont celles correspondant aux dépenses effectuées pour le logement, la nourriture et les boissons, les distractions et les transports à l'intérieur du pays visité (tous des biens et services consommés dans l'économie qui les fournit) ainsi que pour les cadeaux, souvenirs et autres articles que les voyageurs achètent pour leur propre usage et qu'ils emportent avec eux.

Les services de voyage s'élèvent environ à 500 milliards de dollars en 2003 au niveau mondial. Le **Graphique 1** montre bien que tous les pays ne ventilent pas leurs déclarations entre les voyages d'affaire et personnels : en effet, la somme des déclarations pour les deux postes est bien inférieur (300 milliards environ en 2003) à celle pour l'agrégat. Dans l'ensemble des flux déclarés en détail, ce sont les flux relatifs au tourisme qui constituent l'essentiel des services de voyages.

2.2.5. Autres services (BAL 12300)

Le grand agrégat « autres services » recouvre tous les échanges de services autres que les transports et les voyages entre résidents et non résidents. Il s'agit des échanges très dynamiques, étroitement liés aux nouveaux produits : échanges de produits financiers, de licence et de brevets, de conseil en informatique, de produits de télécommunications ou de produits audiovisuels. Ces nouveaux services à haute teneur de travail qualifié, étroitement liés à des activités industrielles, ont enregistré des taux de croissance très importants dans le commerce mondial lors de la dernière décennie (**Graphique 5**).

Graphique 5
Commerce mondial des autres services :
décomposition par poste (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

a) Services de communication (BAL 12310)

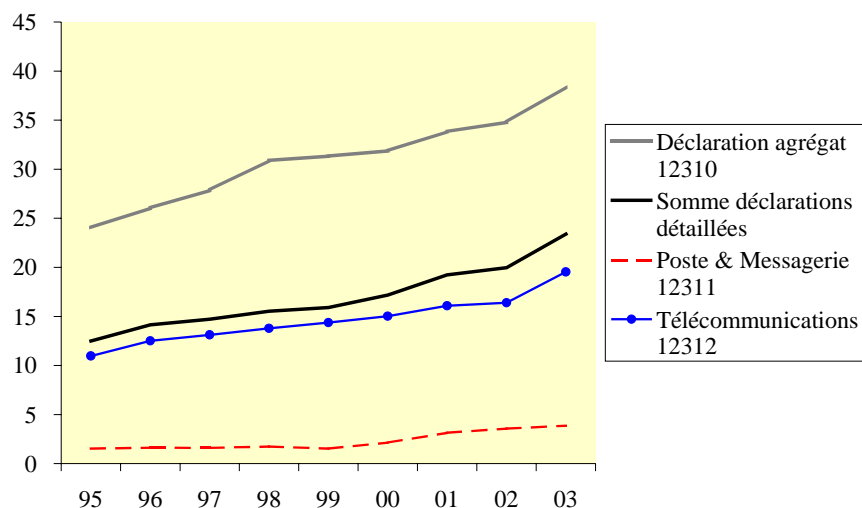
Les services de communication se composent de deux rubriques : services de poste et de messagerie et services de télécommunications.

Les services de poste et de messagerie recouvrent la levée, le transport et la distribution des lettres, journaux, périodiques, brochures et autres documents imprimés ainsi que des colis et paquets et les services des guichets postaux et de location de boîtes postales.

- *Les services de poste* incluent aussi les services de poste restante, de télégraphie et les services offerts par les guichets postaux tels que la vente de timbres, les mandats-poste etc.. Ces services sont souvent fournis, quoique pas de manière exclusive, par des administrations postales nationales. Ils excluent les services financiers fournis par les bureaux de poste comme les virements postaux, les services bancaires et de caisses d'épargne (enregistrés sous la rubrique services financiers) et les services de préparation de courrier (enregistrés sous la sous-rubrique autres de la rubrique autres services aux entreprises). Les services de poste font l'objet d'accords internationaux et les flux entre opérateurs d'économies différentes doivent être enregistrés en valeur brute.
- *Les services de messagerie*, également inclus dans cette catégorie, se concentrent sur la distribution express et le porte-à-porte. Les entreprises de messagerie peuvent confier les opérations de transport à des entreprises privées qu'elles détiennent entièrement ou en partie ou à des entreprises publiques pour fournir leurs services. La sous-rubrique des services de messagerie englobe les services de distribution express qui peuvent inclure, par exemple, les collectes de courrier sur demande ou les livraisons à effectuer dans des délais déterminés. Elle exclut, par contre, le transport de courrier assuré par des entreprises de transport aérien (enregistré dans le poste fret de la sous-rubrique transports aériens de la rubrique transports), l'entreposage de marchandises (enregistré sous la sous-rubrique autres services annexes et auxiliaires des transports de la rubrique transports) et les services de préparation de courrier (enregistrés sous la sous-rubrique autres de la rubrique autres services aux entreprises).

Les services de télécommunications englobent la transmission de sons, d'images ou d'autres informations par téléphone, télex, télégramme, câble, radio ou télévision, satellite, courrier électronique, télécopie, etc. ainsi que les services de réseau, de téléconférence et d'appui fournis aux entreprises. Ils ne tiennent cependant pas compte de la valeur des informations transportées. Ils incluent aussi les services de téléphonie cellulaire, les services de base par Internet et les services d'accès en ligne, y compris la fourniture de l'accès à Internet. Ils excluent les services d'installation de réseaux téléphoniques (inclus sous la rubrique services de bâtiment et travaux publics) et les services concernant les bases de données et autres services informatiques connexes qui permettent d'avoir accès aux données fournies par des serveurs de bases de données et de les manipuler (inclus sous la rubrique services d'information et d'informatique).

Graphique 6
Commerce mondial des services de communication
 selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

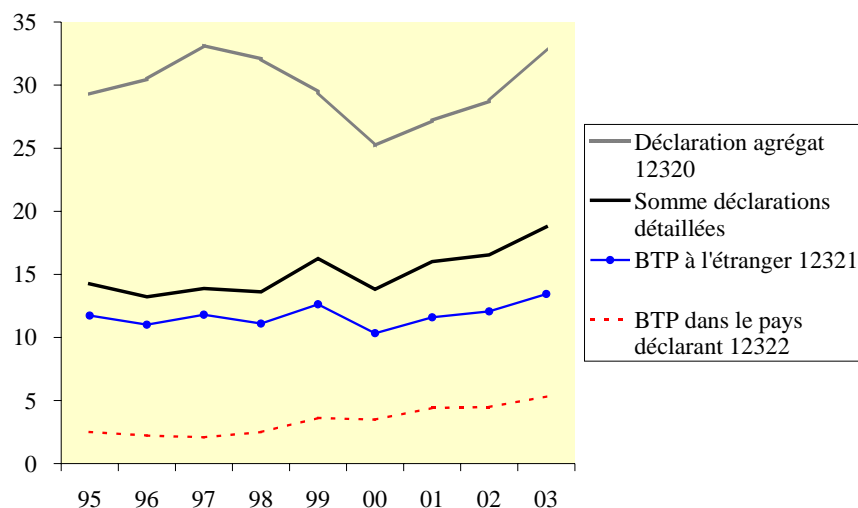
Le **Graphique 6** montre que le commerce mondial des services de communication (agrégat 12310 selon la nomenclature CHELEM-BAL) s'élève à environ 40 milliards de dollars en 2003. La somme des déclarations au niveau des deux sous-rubriques s'élèvent à peine à la moitié de ce montant. Il est toutefois intéressant d'observer que la majeure partie de ce commerce déclaré au niveau détaillé correspond aux services de télécommunications. Les services traditionnels de poste et de messagerie sont loin derrière.

b) Services de bâtiment et travaux publics (services de construction, BAL 12320)

Les services de bâtiment et travaux publics recouvrent tous les biens et services qui font partie intégrante des contrats de construction, y compris les travaux de préparation des chantiers, d'édification de bâtiments et de construction d'ouvrages d'art, l'installation et le montage de machines et d'autres services de bâtiment et travaux publics comme les services de location avec opérateur d'engins de construction ou de démolition ou de ravalement de bâtiments. Les travaux de réparation sont aussi inclus dans cette rubrique.

Les services de bâtiment et services publics englobent les travaux effectués dans le cadre de projets de construction et d'installation par des salariés d'une entreprise en dehors de son territoire économique. Les travaux durent généralement peu de temps, la règle d'une durée de résidence d'un an est à appliquer avec souplesse.

Graphique 7
Commerce mondial des services de BTP
 selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Ces services sont estimés en termes bruts : leur valeur inclut tous les biens et services utilisés comme facteurs de production dans le processus de fourniture des services, ainsi que tous les autres coûts de production et l'excédent d'exploitation que réalisent les propriétaires de l'entreprise⁹. Dans le *Manuel des statistiques du commerce international des services* des six organisations internationales (2002), les services de BTP sont ventilés entre deux sous-rubriques : à l'étranger et dans l'économie déclarante. Cette ventilation permet d'enregistrer en valeur brute à la fois les services fournis et les biens et services achetés dans l'économie hôte par des entreprises non résidentes qui fournissent les services.

- La sous-rubrique **à l'étranger** englobe les services fournis à des non-résidents par des entreprises résidentes de l'économie déclarante (crédit) et les biens et services achetés dans l'économie hôte par ces entreprises (débit).
- La sous-rubrique **dans l'économie déclarante** recouvre les services fournis à des résidents de l'économie déclarante par des entreprises de construction non résidentes (débit) et les biens et services achetés dans l'économie déclarante par ces entreprises non résidentes (crédit).

⁹ Ce principe d'estimation est le même que celui qui s'applique à l'ensemble de la production (de biens et de services) tel que prévu par le SCN 1993.

Le *Manuel des statistiques du commerce international des services* introduit une différence par rapport à la nomenclature utilisée dans le 5^{ème} Manuel de la Balance des paiements du FMI (MBP5, 1993). Le MBP5 recommande que les dépenses correspondant à l'achat de biens et services dans l'économie hôte soient incluses sous la sous-rubrique *autres* de la rubrique *autres services aux entreprises* (le poste 12373 de BAL). Cette différence de recommandation entre les deux manuels implique que pour une même opération les déclarations peuvent être classées dans des rubriques différentes selon les Etats déclarants (voir **Encadré 2**).

Le **Graphique 7** montre que la plupart des pays se conforment aux recommandations de MBP5 : en effet, pour le total mondial, les déclarations de *services BTP dans l'économie déclarante* sont nettement inférieurs aux déclarations de *services de BTP à l'étranger*. Cet écart sensible vient sans doute du classement des biens et services achetés dans le pays hôte par les entreprises de BTP non résidentes dans le poste *autres services aux entreprises* (BAL 12373) au lieu du poste *services de BTP dans l'économie déclarante* (BAL 12322).

Il est également à noter dans **Graphique 7** que dans les déclarations au niveau de l'agrégat (BAL 12320) sont plus fiables que les déclarations détaillées (postes 12321 et 12322).

Encadré 2

**Exemple de mesure des services de bâtiment et travaux publics
(source : UN, EC, IMF, OECD, UNCTAD & WTO, 2002, p.41)**

L'entreprise A, résident du pays A, fournit dans le pays B des services de bâtiment et travaux publics évalués à 10.260. Pour fournir ces services, elle achète des facteurs de production (matériel et main-d'œuvre) comprenant :

Matériel (biens et services) et main-d'œuvre achetés dans le pays A (1)	1 200
<i>biens</i>	645
<i>services</i>	120
<i>main-d'œuvre</i>	435
Matériel et main-d'oeuvre achetés dans le pays B (2)	6 655
<i>importés du pays A</i>	525
<i>importés du pays C</i>	1 730
<i>sources dans le pays B</i>	2 290
<i>main-d'œuvre</i>	2 110
Coût total des facteurs de production achetés	(3)=(1)+(2) 7 855
Excédent d'exploitation brut l'entreprise A	(4) 2 405
Valeur brute des services de construction	(3)+(4) 10 260

Le montant total de la **valeur des services de bâtiment et travaux publics** produits représente la somme des facteurs utilisés dans le processus de production et l'excédent d'exploitation brut réalisé par l'entreprise de production. La valeur de ces services se chiffre donc à 10 260.

Quels éléments seraient mesurés dans l'échange de *services de bâtiment et travaux publics* entre résidents et non-résidents ?

Dans le pays A :	Dans le pays B :
<i>Services à l'étranger</i>	<i>Services dans l'économie déclarante</i>
Crédit 10 260*	Crédit 4 545**
Débit 4 545**	Débit 10 260*

Si les biens évalués à 645 qui sont achetés dans le pays A sont expédiés dans le pays B pour être utilisés dans le processus de construction, le statisticien qui établit la balance des paiements doit s'assurer qu'ils sont exclus de la catégorie biens de la balance des paiements car ils représentent des achats effectués par des résidents du pays A auprès des résidents du même pays et non pas des achats effectués dans le pays B.

* La valeur brute des services de bâtiment et travaux publics.

** Le montant des biens et services achetés par l'entreprise A dans l'économie B (le pays hôte) est égal à 525 + 1 730 + 2 290. Conformément aux recommandations du MBP5, ce montant sera enregistré dans la rubrique *autres services aux entreprises*.

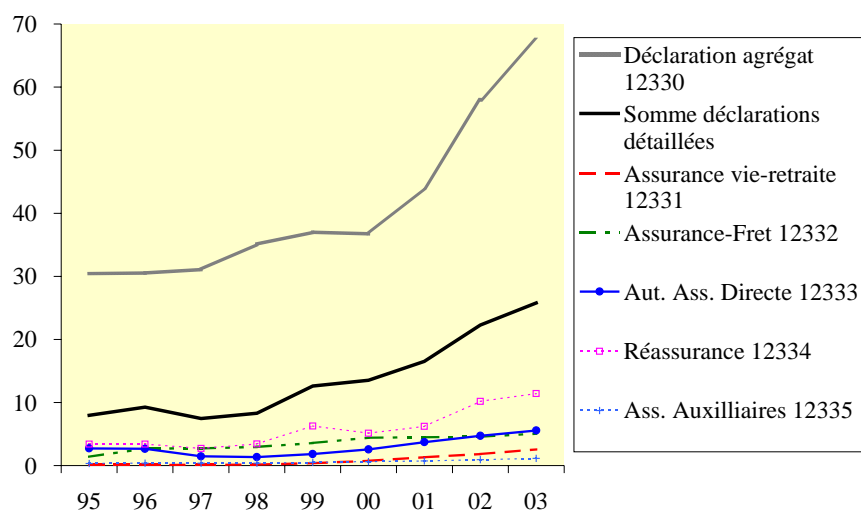
c) **Services d'assurance (BAL 12330)**

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurances fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurances résidentes, et vice versa. Ils sont estimés ou évalués au montant des frais de service inclus dans le total des primes, et non au montant total de ces dernières.

Les services d'assurance se composent de cinq rubriques dans le MBP5 :

- **Assurance vie et retraite :** Les souscripteurs de l'assurance vie effectuent régulièrement des versements à l'assureur qui s'engage, en contrepartie, à verser à l'assuré une somme minimum convenue à une date donnée ou au moment du décès si celui-ci survient avant. Les fonds de pension sont des fonds spéciaux créés pour fournir un revenu, au moment de la retraite, à des groupes particuliers de salariés. Ils sont organisés et dirigés par des employeurs privés ou publics ou conjointement par les employeurs et leurs salariés. Ces fonds sont financés par des contributions des employeurs et/ou des salariés et par le revenu des investissements financés sur leurs avoirs et ils effectuent des opérations financières pour leur propre compte. Ils n'incluent pas les régimes de sécurité sociale organisés pour d'importantes couches de la population, qui sont imposées, contrôlées ou financées par les administrations publiques mais ils incluent les services de gestion des fonds de pension.
- **Assurance fret :** L'assurance-fret couvre le vol des marchandises transportées, les dégâts causés à celles-ci ou leur perte totale. Les véhicules servant à transporter les marchandises ne sont pas couverts par les services d'assurance-fret. Elle concerne l'assurance des biens devant faire l'objet d'une exportation ou d'une importation, sur une base conforme au principe de l'évaluation f.a.b. des biens et du transport de fret (BAL 12120). Autrement dit, les services d'assurance-fret doivent être inclus dans l'économie déclarante lorsqu'ils se rapportent i) aux exportations de biens après le passage de la frontière douanière de l'économie déclarante et sont fournis par des assureurs résidents (crédits) ou ii) aux importations de biens dans l'économie déclarante, après le passage de la frontière douanière du pays exportateur lorsqu'ils sont fournis par des assureurs non résidents (débits). En outre, les services d'assurance-fret englobent des services liés à d'autres services de transport de biens, lorsque ces services sont échangés entre un résident et un non-résident de l'économie déclarante.

Graphique 8
Commerce mondial des services d'assurance
 selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

- **Autres assurances directes :** Elles englobent toutes les autres formes d'assurance risques divers, y compris l'assurance vie temporaire, l'assurance accident et maladie, l'assurance du transport maritime, aérien et autres, l'assurance incendie et autres dommages aux biens, l'assurance perte pécuniaire, l'assurance responsabilité civile et autres formes d'assurance telles que l'assurance voyages et assurance liée aux prêts et cartes de crédit.
- **Réassurance :** C'est l'opération par laquelle un assureur sous-traite une partie des risques qu'il a lui-même couverts à des opérateurs souvent spécialisés en échange du versement d'une part proportionnelle des primes perçues. Les opérations de réassurance peuvent être globales et porter sur plusieurs types de risques à la fois. Ici, les exportations de services (crédit) correspondent en principe au solde de tous les flux qui se produisent entre les compagnies de réassurance résidentes et les assureurs non résidents. Les importations de services (débit) correspondent au solde de tous les flux se produisant entre les assureurs résidents et les compagnies de réassurance non résidentes.
- **Assurance auxiliaires :** Cette rubrique recouvre les opérations qui sont étroitement liées aux services d'assurance et des caisses de retraite et fonds de pension, y compris les commissions des agents, les services d'agents et de courtiers d'assurance, les services de conseil en assurance et en constitution de retraites, les services d'évaluation des dommages et de règlement des sinistres, les services actuariels, les services

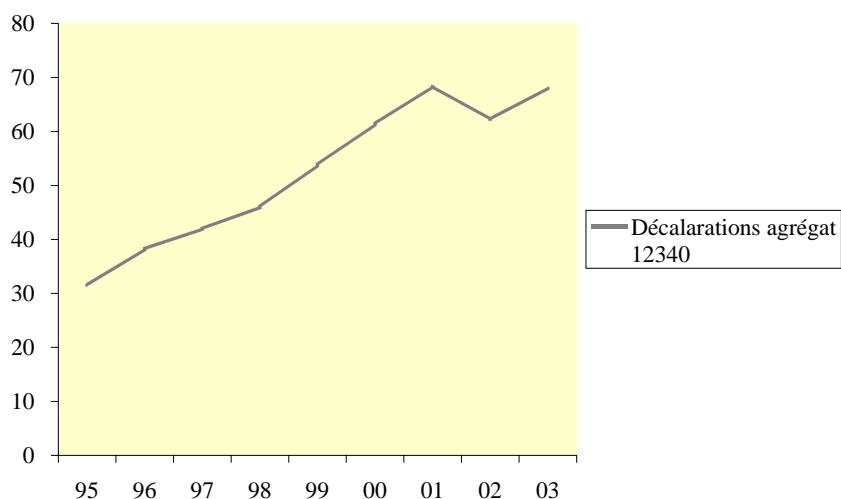
d'administration des sauvetages, les services de réglementation et de contrôle des indemnisations et les services de recouvrement.

Le **Graphique 8** montre que la ventilation des échanges de services d'assurance dans les cinq rubriques énumérées n'est pas correctement faite par les Etats déclarants. En 2003, les déclarations de l'ensemble des pays pour l'agrégat 12330 (total services assurance) s'élève à 68 milliards de dollars alors que la somme des déclarations détaillées en cinq rubriques ne représente que 26 milliards.

d) Services financiers (BAL 12340)

Les services financiers englobent les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires et d'autres services d'assurance entre résidents et non-résidents (à l'exclusion de ceux qui sont fournis par les compagnies d'assurances et les caisses de retraite et fonds de pension, qui sont inclus à la sous-rubrique assurance-vie et services des caisses de retraite et fonds de pension). Ils peuvent être fournis, entre autres, par des banques, des bourses des valeurs, des entreprises d'affacturage et des entreprises de cartes de crédit. Cette rubrique englobe aussi les services fournis au titre de transactions portant sur des instruments financiers ainsi que d'autres services liés à l'activité financière comme les services-conseil et les services de garde et de gestion.

Graphique 9
Commerce mondial des services financiers
(moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Les services financiers ne sont pas détaillés dans le MPB5. Au niveau mondial, les échanges de services financiers s'élèvent au total, somme les flux dans les assurances, à 68 milliards de dollars en 2003 (**Graphique 9**).

Ils incluent les services suivants :

- les commissions et frais explicites et implicites afférents aux opérations financières telles que :
 - l'acceptation de dépôts et les opérations de prêt, y compris les services de prêt hypothécaire et non hypothécaire à des fins commerciales et personnelles ;
 - les lettres de crédit, acceptations bancaires, lignes de crédit et autres instruments analogues ;
 - le crédit-bail ;
 - l'affacturage ;
 - les transactions financières sur produits dérivés ;
 - les garanties d'émission, placements d'émissions, courtage et rachat de titres y compris les commissions liées aux paiements de revenu sur des titres ;
 - les compensations de paiements.
- les services de conseils financiers ;
- les services liés à la garde d'actifs financiers ou de lingots ;
- la gestion d'actifs financiers ;
- les services liés aux fusions et aux acquisitions ;
- les services liés au financement des entreprises et au capital risque ;
- les services de cartes de crédit et autres services accordant des crédits ;
- la marge sur les transactions sur devises ;
- l'administration des marchés financiers ;
- les services de notation ;
- les commissions de service sur les achats de ressources du FMI ;
- et les commissions liées aux soldes non utilisés dans le cadre d'accords de confirmation ou d'accords élargis approuvés par le FMI.

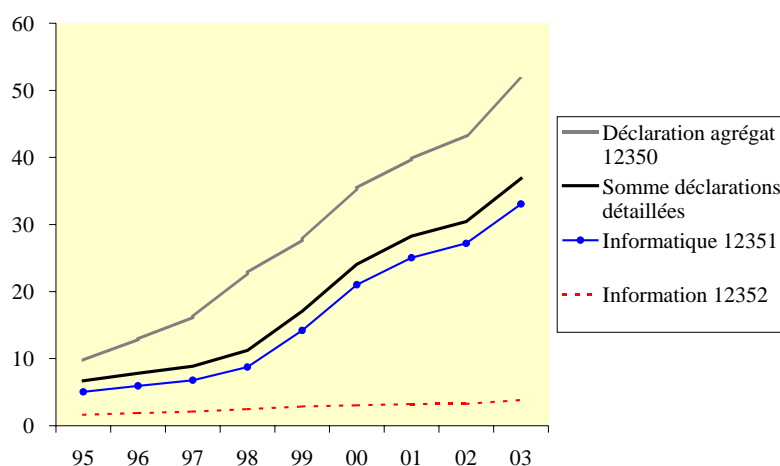
Les déclarations des services financiers excluent les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) reflétant les services qui ne sont pas explicitement facturés¹⁰.

¹⁰ D'une manière générale, les intermédiaires financiers encourent des dettes qu'ils cèdent ensuite à d'autres entités à des conditions et selon des modalités différentes de celles qui sont appliquées à leurs propres dettes. Autrement dit, leur rôle consiste à s'entremettre entre les prêteurs et les emprunteurs pour canaliser des fonds des uns aux autres, s'exposant ainsi à des risques dans l'opération. Les dettes contractées et les

e) *Services d'informatique et d'information (BAL 12350)*

Les échanges internationaux de services d'informatique et d'information ont enregistré le plus fort taux de croissance sur la période 1995-2003 au sein de l'ensemble de services. En 2003, les déclarations de l'agrégat BAL 12350 s'élèvent au niveau mondial à plus de 50 milliards de dollars, alors qu'elles ne représentaient qu'un cinquième de ce montant en 1995 (**Graphique 10**). Deux rubriques composent l'agrégat : les services d'informatique (BAL 12351) et les services d'information (BAL 12352). Comme pour les catégories précédentes, la somme des déclarations à ce niveau de détail est largement inférieure à la valeur des déclarations pour l'agrégat. On peut toutefois observer que la forte croissance de l'agrégat doit beaucoup à celle des services d'informatique.

Graphique 10
Commerce mondial des services d'informatique et d'information
 selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

actifs acquis dans ce processus figurent au bilan des intermédiaires. Ces activités constituent l'intermédiation financière. Certains intermédiaires financiers peuvent fournir des services qu'ils ne facturent pas implicitement. Les SIFIM constituent la quantification de ces services. Les intermédiaires financiers fournissent ces types de services en payant aux prêteurs des taux d'intérêt moins élevés que les taux qu'ils appliquent à ceux à qui ils prêtent. Les intermédiaires financiers utilisent les recettes nettes de cette marge pour régler leurs dépenses et réaliser un excédent d'exploitation. Cette méthode leur évite d'imputer directement aux clients le coût du service fourni et se traduit par une tendance de taux d'intérêt qui peut s'observer dans la plupart des économies. Les SIFIM sont généralement calculés comme la différence entre l'intérêt à percevoir par les intermédiaires financiers sur les prêts et dépôts qu'ils effectuent et l'intérêt payable sur les prêts et dépôts qu'ils reçoivent. Le *Manuel des statistiques du commerce international des services* (UN, EC, IMF, OECD, UNCTAD & WTO, 2002) recommande de les faire figurer dans la catégorie « poste pour mémoire » pour mieux mesurer les échanges de services.

Les **services informatiques** englobent les services liés aux matériels et logiciels informatiques et les services de traitement de données. Cela inclut la fourniture de conseils sur les matériels et logiciels et de services concernant leur exploitation ; l'entretien et la réparation des ordinateurs et de l'équipement périphérique ; les services de reprise en cas de sinistre ; la fourniture de conseils et d'assistance sur des sujets touchant à la gestion de ressources informatiques ; l'analyse, la conception et la programmation de systèmes prêts à l'emploi (y compris le développement et la conception de pages Web) et la fourniture de conseils techniques relatifs aux logiciels ; la mise au point et le stockage de bases de données ; le développement, la production, la fourniture et la documentation de logiciels répondant aux besoins particuliers de clients, y compris des systèmes d'exploitation réalisés sur commande pour des usages spécifiques ; la maintenance de systèmes et les autres services de soutien comme la formation fournie au titre de services des consultants ; les services de traitement des données tels que la saisie, le classement et le traitement de données en temps partagé ; les services d'accueil de pages Web (c'est-à-dire la fourniture aux pages Web des clients d'un espace sur un serveur) ; et la gestion des installations informatiques¹¹.

Ne sont pas inclus dans les services informatiques les logiciels prêts à l'emploi (qui sont considérés comme des biens) et les stages de formation à l'informatique non spécifiques (qui sont inclus dans *les autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs*, BAL 12382).

Les **services d'information** concernent deux catégories :

- les *services d'agence de presse* qui incluent la communication d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias ;
- les *autres services d'information* qui couvrent les services concernant les bases de données : conception des bases de données, stockage et diffusion des données et de bases de données (y compris les annuaires et les listes de distribution), en ligne et par le biais de supports magnétiques, optiques ou imprimés ; les fenêtres de recherche sur le Web (services de moteur de recherche trouvant des adresses Internet pour les clients qui introduisent des questions sous forme de mots clés). Ils incluent aussi les abonnements directs individuels aux journaux et périodiques, reçus par courrier, transmission électronique ou autres moyens.

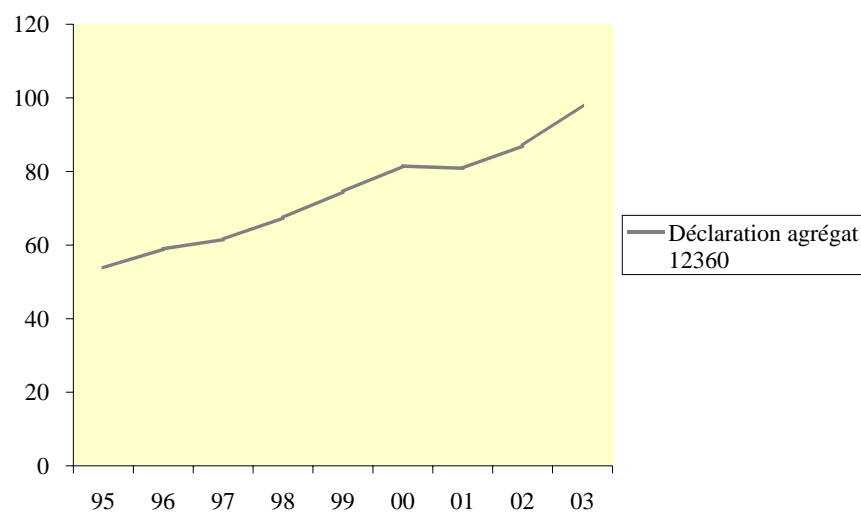
¹¹ Dans la Révision de MBP5 du FMI (2004), les services « Internet » sont également inclus dans l'agrégat des services d'informatique et d'information.

f) Redevances et droits de licence (BAL 12360)

Les redevances et droits de licences concernent les flux de paiements et de recettes qui sont liés :

- à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers non produits et de droits de propriétés (brevets, droits d'auteurs, marques de commerce, procédés de fabrication industrielle, franchisage, etc.) ;
- et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, des œuvres originales ou des prototypes créés (manuscrits, programmes informatiques, œuvres cinématographiques, enregistrements de sons).

Graphique 11
Commerce mondial de services de redevances et droits de licence
selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Il s'agit soit des paiements rémunérant des services destinés à la consommation immédiate ou soit des recettes tirées de la vente de produits utilisées comme bien intermédiaires. C'est pour cette raison que ces flux ne figurent pas dans le compte des revenus.

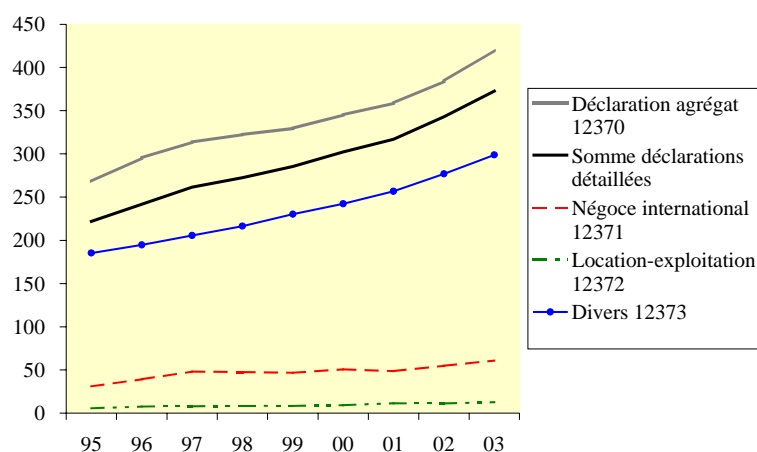
Les échanges de services dans les redevances et droits de licence sont regroupés en un seul poste dans le MBP5 et s'élèvent à 98 milliards de dollars en 2003 au niveau mondial (**Graphique 11**).

g) Autres services aux entreprises (BAL 12370)

Les *autres services aux entreprises* forment le composant le plus important du grand agrégat « Autres services » (BAL 12300) : 420 milliards de dollars en 2003 au niveau mondial (**Graphique 12**). Il s'agit d'un ensemble très hétéroclite de transactions où seuls *le négoce international* et la *location-exploitation* sont les explicitement identifiés :

- Le **négoce international** (BAL 12371) est défini comme l'achat par un négociant résident (de l'économie déclarante) d'un bien à un non-résident et sa revente ultérieure à un autre non-résident sans que le bien franchisse la frontière de l'économie déclarante. (Les variations des stocks détenus à l'étranger par les négociants ne sont pas pris en compte.) L'écart entre la valeur des biens à l'achat et leur valeur à la revente est ce que l'on enregistre comme valeur des services de négoce international. Les flux de marchandises liés à l'activité de négoce international ne font pas partie des statistiques des services.
- Les services de **location-exploitation** (louage sans opérateurs, BAL 12372) couvrent les locations données par des résidents à des non-résidents et vice versa, ainsi que les affrètements à temps, sans équipage, de navires, d'avions et de matériel de transport tels que wagons de chemin de fer, conteneurs, pontons, etc.. Sont également inclus les paiements de services de location pour d'autres types de biens. Sont exclus le crédit-bail (parfois dénommé location-acquisition), la location de lignes de télécommunications (incluse dans les services de télécommunications), la location de navires et d'avions avec équipage (incluse dans les services de transports) et la location de véhicules à des voyageurs étrangers (incluse dans voyages).

Graphique 12
Commerce mondial des autres services aux entreprises
selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Le reste, regroupé sous la rubrique **services divers** (BAL 12373), concerne de nombreux services hétérogènes tels que : services juridiques et de comptabilité et de conseil ; services de publicité et d'études de marché ; services de recherche et développement ; services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques ; services agricoles et miniers ; et enfin, les autres services. Le **Graphique 12** montre que la majeure partie des *autres services aux entreprises* figure dans les *services divers*. Il faut aussi préciser que de nombreux pays, qui ne ventilent pas leurs déclarations conformément aux recommandations du MBP5, imputent des services appartenant à d'autres rubriques que *les autres services aux entreprises* à ce même poste. Ainsi, depuis l'instauration du MBP5 en 1993, même si le nombre de pays se conformant à une ventilation correcte des déclarations est en nette augmentation, *les autres services aux entreprises* continuent à former une catégorie de services « fourre-tout ».

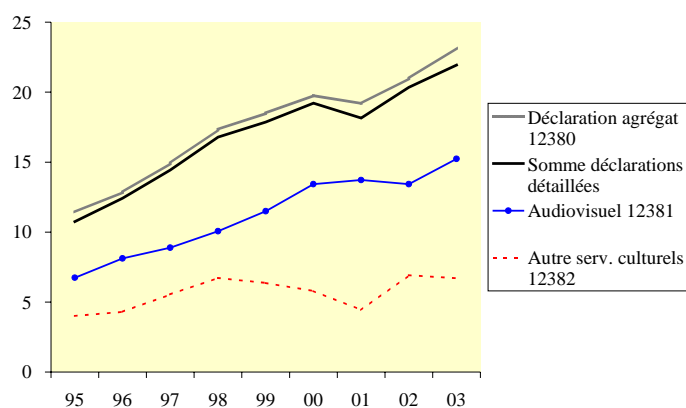
h) Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs (BAL 12380)

Les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs se divisent en deux catégories :

- **les services audiovisuels** qui recueillent les flux liés à la production de films cinématographiques, d'émissions de radio ou télévisuelles ; les droits de locations, les redevances (dont celles perçues pour la diffusion d'émissions nationales à l'étranger par exemple) ou encore l'accès à des chaînes de télévision encodées ; mais aussi les cachets des acteurs (acteurs anglais jouant dans une pièce de théâtre américaine, par exemple), des metteurs en scène ou encore des producteurs ;
- **les autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs** qui sont principalement représentés par les personnes payant un droit d'entrée dans un musée, une bibliothèque, des archives ou encore d'autres activités culturelles.

Graphique 13

Commerce mondial des services personnels, culturels et relatifs aux loisirs selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Dans l'ensemble des échanges de services, les *services personnels, culturels et relatifs aux loisirs* est le poste où l'écart entre le montant de la déclaration pour l'agrégat et celui qui correspond à la somme des déclarations pour les sous-rubriques est le moindre au niveau mondial : respectivement 23 et 22 milliards en 2003 (**Graphique 13**). La plus grande partie de ce commerce concerne les échanges de services audiovisuels (15 milliards de dollars en 2003).

i) Services des administrations publiques, non classés ailleurs (BAL 12390)

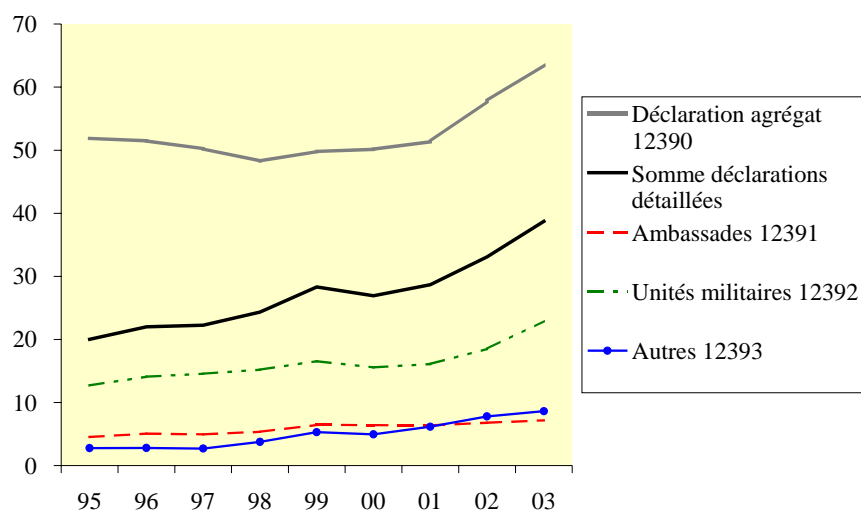
Les *services fournis ou reçus par les administrations publiques* est une catégorie résiduelle englobant les transactions de services des administrations publiques (y compris celles des organisations internationales) qui ne figurent pas ailleurs.

En font partie toutes les opérations (sur biens et services) des ambassades, des consulats, des unités militaires et des organes de défense avec les résidents des économies où ils sont situés et avec d'autres économies.

En sont exclues les opérations effectuées avec les résidents des pays d'origine que représentent les ambassades, consulats, unités militaires et organes de défense ainsi que les opérations réalisées dans les économats, bureaux de poste etc. de ces ambassades et consulats.

Ces services sont décomposés en trois rubriques dans le MBP5 : les services des *ambassades et consulats* (BAL 12391) ; ceux des *unités militaires et agences* (BAL 12392) et les *autres* (BAL 12393). Le **Graphique 14** montre que les déclarations ne sont pas effectués par de nombreux pays au niveau détaillé, puisque la valeur des transactions pour l'agrégat (64 milliards de dollars en 2003) dépasse de beaucoup la somme des déclarations pour les sous-rubriques (39 milliards).

Graphique 14
Commerce mondial des services des administrations publiques
selon les différents niveaux de déclarations (moyenne crédits-débits, milliards US\$)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

3. PROBLÈMES STATISTIQUES

Déjà mentionnés dans notre première section, les problèmes statistiques sont le leitmotiv des bases de données. Les séries des balances des paiements n'échappent pas à cette règle.

La première incohérence statistique frappante lorsque l'on étudie les données des balances des paiements est l'existence de déséquilibres importants au niveau international. En effet, les exportations d'un pays devraient être logiquement les importations d'un autre pays (ou groupe de pays). Les flux devraient ainsi posséder un flux miroir au niveau international permettant l'annulation des crédits et des débits au niveau mondial.

L'indicateur ci-dessous devrait donc être nul :

$$\text{Balance commerciale mondiale} = \frac{(\text{Credits}_{\text{Monde}} - \text{Debits}_{\text{Monde}})}{(\text{Credits}_{\text{Monde}} + \text{Debits}_{\text{Monde}})/2}$$

Malheureusement, cet indicateur est, dans la plupart des cas, non nul. Ces incohérences peuvent soulever des problèmes d'interprétation, elles permettent aussi de mettre au jour nombre de dysfonctionnement lors de l'élaboration des statistiques.

Au niveau sectoriel, des déclarations peuvent apparaître dans des catégories résiduelles. Cela peut expliquer une grande partie des incohérences à ce niveau de nomenclature. Par exemple, la Russie peut déclarer importer des services de construction (BAL 12320) et ses exportateurs déclarer leurs exportations dans la catégorie « autres services aux entreprises » (BAL 12370).

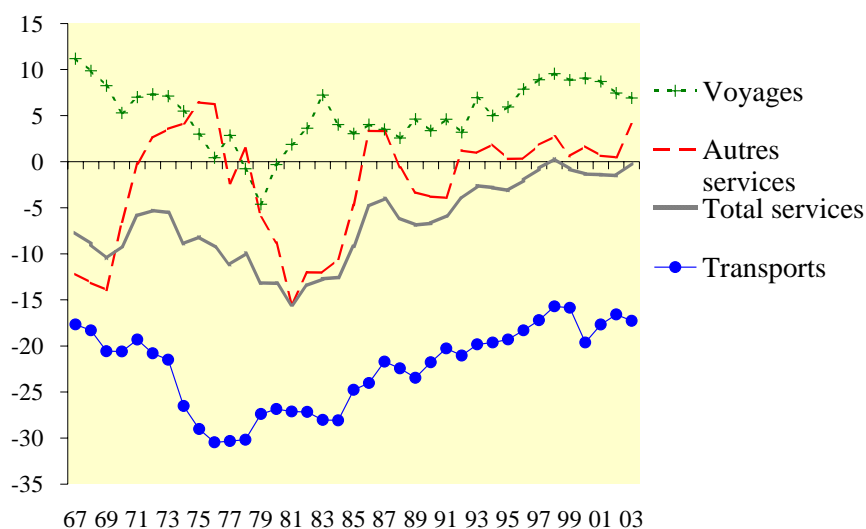
Le traitement de l'information disponible est énorme et celle-ci n'est pas toujours fiable. A titre d'exemple, la Banque de France reçoit des informations de 400 banques, 152 entités de l'administration publique, 800 entreprises industrielles et commerciales, auxquelles s'ajoutent 46 entreprises d'assurance ; 70 compagnies aériennes étrangères ainsi que 1 800 déclarants directs partiels (pour leurs comptes à l'étranger). Pour compléter ces informations, des enquêtes spécifiques sont réalisées (notamment pour les investissements directs). Au final, ce sont plus de 3 500 déclarants qui transmettent plus de 25 millions d'informations¹².

Cette multiplicité des sources peut engendrer des problèmes de cohérence importants et certains seuils de déclaration (différents d'un pays à l'autre) peuvent « gommer » des flux qui seraient le miroir d'autres déclarés.

En revanche, au niveau agrégé secteurs et pays, le problème est plus complexe : dans le meilleur des cas, il s'agit d'absence de déclaration due à un système statistique pas assez efficace. Dans le pire des cas, ces incohérences symbolisent la fuite des capitaux dans des paradis fiscaux ou encore des pavillons de complaisance.

¹² Raffinot et Venet (2003).

Graphique 15
Balance commerciale mondiale par grand secteur de services (%)



Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Les services de *transports* présentent un bon exemple pour montrer les problèmes d'incohérences statistiques au niveau sectoriel. La valeur absolue de la différence entre crédits et débits au niveau mondial s'élève à 72 000 millions de dollars pour l'année 2003. Ce déficit est structurel (**Graphique 15**), ce qui exclut une possibilité de rattrapage l'année suivante (des déclarations peuvent se faire en retard par exemple ; un rattrapage est donc possible dans certains cas l'année suivante, le solde négatif étant compensé par un solde positif ou inversement).

Tableau 7
Le déséquilibre mondial dans les statistiques des services de transport
2003 (million US\$)

MBP5 BAL			Crédit	Débit	Solde
205	12100	TRANSPORTS	383 274	-455 722	-72 448
850	12110	Passagers	76 481	-83 141	-6 660
207	12111	Maritime	4 364	-3 560	804
211	12112	Aérien	53 569	-66 007	-12 438
215	12113	Autre mode	18 548	-13 574	4 974
851	12120	Fret	153 640	-223 350	-69 709
208	12121	Maritime	71 418	-127 451	-56 033
212	12122	Aérien	16 753	-17 527	-774
216	12123	Autre mode	65 469	-78 372	-12 903
852	12130	Autres services de transport	153 152	-149 231	3 922
209	12131	Maritime	46 415	-46 090	325
213	12132	Aérien	21 520	-21 175	346
217	12133	Autre mode	85 183	-81 927	3 256

Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Le **Tableau 7** montre que l'essentiel du déficit mondial dans les transports est localisé dans les déclarations pour les services de fret, et du fret maritime en particulier (77% du déséquilibre total pour les services de transports). L'épineux problème du transport maritime sous des pavillons de complaisance se manifeste dans l'incohérence des déclarations nationales. Le **Tableau 8** expose les déclarations par pays des échanges de services de fret maritime en 2003. Les pays y figurent majoritairement par leur code ISO. Seuls les trois premiers pays excédentaires et déficitaires, ainsi que le Panama et la Grèce, sont distingués par leurs noms. Selon les déclarations auprès du FMI, les premiers déficits concernent les Etats-Unis, la Chine et l'Inde. Il est à noter que parmi les 96 pays déclarants disponibles en 2003, 80 pays figurent en position de déficit. Seuls donc 16 pays seraient excédentaires, dont les premiers (Norvège, Allemagne et Suède) ne sont pourtant pas spécialement réputés dans le fret maritime. Par ailleurs, le Panama et la Grèce, deux pays qui en revanche, disposent d'une certaine réputation dans ce domaine, affichent un modeste déficit.

Tableau 8
Fret de transport maritime, 2003 (millions US\$)

Pays	ISO	Crédit	Débit	Solde	Pays	ISO	Credit	Débit	Solde
Monde		71 418	-127 451	-56 033		218	238	-349	-110
Etats-Unis	842	4 465	-24 174	-19 709		768		-100	-100
Chine	156	3 973	-13 121	-9 147		044		-96	-96
Inde	699	2 284	-7 549	-5 265		052		-96	-96
	458	1 203	-5 029	-3 826		068		-88	-88
	124	600	-3 758	-3 158		332		-84	-84
	682		-2 743	-2 743		008	47	-112	-65
	724	1 801	-4 289	-2 489		558		-52	-52
	392	15 850	-17 763	-1 914		178	2	-54	-52
	381	2 189	-3 780	-1 591		200	17	-58	-41
	818	347	-1 774	-1 427		530		-38	-38
	246	588	-1 677	-1 089		084		-36	-36
	792	619	-1 685	-1 066		694		-35	-35
	050	3	-949	-946		196	262	-297	-35
	586	26	-955	-929		703	1	-35	-33
	372	122	-1 026	-904		132	0	-31	-31
	024		-696	-696		324	4	-35	-30
	170	18	-654	-636		268	1	-30	-29
	620	151	-779	-628		600		-23	-23
	144	45	-672	-627		398	0	-22	-22
	512	65	-647	-582		108	0	-20	-20
	076	553	-1 119	-565		516		-15	-15
	760	16	-579	-563		051		-15	-15
	604	2	-549	-547		705	33	-47	-14
	058	3 610	-4 150	-540		624		-11	-11
Panama	591		-511	-511		376	1 752	-1 761	-10
	788	17	-499	-482		203	16	-23	-7
	214	56	-530	-474		807	0	-6	-6
	434	20	-481	-461		484		-6	-6
	384		-437	-437		112		-5	-5
	504	237	-662	-425		440	105	-108	-2
	887		-404	-404		328	2	-4	-2
	862	88	-480	-392		498	0	0	0
	188		-341	-341		804	71	-70	1
	320	0	-332	-331		231	10		10
	048		-304	-304		508	12	0	11
	736		-288	-288		233	166	-131	35
	533		-243	-243		352	107	-14	93
	032	105	-337	-232		428	212	-27	185
	340		-198	-198		890	302	-79	223
	116	0	-196	-195		191	269	-26	243
	404		-193	-193		643	820	-475	345
	288	55	-222	-166		826	6 388	-6 019	369
	450	7	-166	-160		152	1 016	-590	426
	466		-145	-145		616	1 286	-699	587
	642	51	-183	-132	Suède	752	2 999	-1 758	1 241
	222		-130	-130	Allemagne	276	9 446	-5 985	3 462
Grèce	300	50	-174	-124	Norvège	579	6 938	-452	6 486

Source : CEPII, base de données CHELEM-BAL.

Un autre problème concerne la dernière année disponible dans les déclarations de balance des paiements. Des désajustements peuvent apparaître du fait d'un retard dans les déclarations des pays. En effet, certains pays peuvent déclarer des flux l'année suivante, compensant ainsi une partie du déficit ou de l'excédent réalisé dans l'année précédente. Une partie du négoce international est particulièrement sujet à ce genre de problème, mais tous les comptes peuvent être concernés.

Enfin, un autre problème statistique peut être imputé au changement de nomenclature recommandée par le FMI. Ces changements sont nécessairement suivis avec plus ou moins de retard par les pays déclarants. Les questionnaires statistiques étant à modifier, cela prend un certain temps pour adapter les nouvelles méthodes d'enregistrement qu'engendrent les changements de nomenclatures. Certains pays peuvent ainsi mettre plusieurs années à s'adapter (notamment quand une nomenclature est affinée).

D'autres problèmes sont liés à la nature même de la balance des paiements et à sa définition. La balance des paiements permet d'étudier les échanges internationaux dans les secteurs que nous avons présentés dans les sections précédentes. Elle nous donne de précieuses indications (sous l'hypothèse que nous faisons confiance aux déclarants), mais sa définition rend indisponible certaines informations :

- Aucune information bilatérale n'est disponible. Cela rend une méthode d'harmonisation des données difficiles, du fait de l'absence de flux miroirs. Cela rend également l'analyse de données plus grossière en limitant ainsi la connaissance des échanges intra-zone par exemple (particulièrement importants pour l'Union européenne).
- Enfin, il n'y a pas de ventilation par secteur systématique : dans certains postes (par exemple, investissements directs), la ventilation sectorielle n'est pas disponible. Il est ainsi impossible de déterminer dans quel pays investit une économie résidente et dans quel secteur.

Ces informations, précieuses, ne sont pas disponibles dans la base CHELEM-BAL et limite ainsi son utilisation. Mais, le cadrage global et les nombreux comptes qu'offre cette dernière reste tout de même de première utilité.

BIBLIOGRAPHIE

Banque de France (2005), *La balance des paiements et la position extérieure de la France – Rapport annuel 2004*, Ministère de l’Economie, des Finances et de l’Industrie.

Fonds Monétaire International (1993), *Manuel de la balance des paiements, 5^{ème} édition*, Washington.

International Monetary Fund (2004), *Revision of the balance of payments manual, Fifth Edition (annotated outline)*,

Nations Unies (2000), *Projet de manuel des statistiques du commerce international des services*, ST/ESA/STAT/SER.M/86, 30 novembre.

UN, EC, IMF, OECD, UNCTAD & WTO (2002), *Manual on statistics of international trade in services*, ST/ESA/STAT/SER.M/86, Geneva, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C.

Raffinot M. & B. Venet (2003), *La balance des paiements*, Collection Repères, Editions La Découverte, Paris.

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CEPII

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Auteurs</i>
2006-06	A Dynamic Perspective for the Reform of the Stability and Growth Pact	C. Deubner
2006-05	China's Emergence and the Reorganisation of Trade Flows in Asia	G. Gaulier, F. Lemoine & D. Ünal-Kesenci
2006-04	Who Pays China's Bank Restructuring Bill?	G. Ma
2006-03	Structural Determinants of the Exchange-Rate Pass-Through	G. Gaulier, A. Lahrière-Révil & I. Méjean
2006-02	Exchange-Rate Pass-Through at the Product Level	G. Gaulier, A. Lahrière-Révil & I. Méjean
2006-01	Je t'aime, moi non plus : Bilateral Opinions and International Trade	A.C. Disdier & T. Mayer
2005-23	World Trade Competitiveness: A Disaggregated View by Shift-Share Analysis	A. Chepeta, G. Gaulier & S. Zignago
2005-22	Chômage et réformes du marché du travail au Japon	E. Dourille-Feer
2005-21	Profitability of Foreign and Domestic Banks in Central and Eastern Europe: Does the Mode of Entry Matter?	O. Havrylchuk & E. Jurzyk
2005-20	ECB Governance in an Enlarged Eurozone	A. Bénassy-Quéré & E. Türkisch
2005-19	What Are EU Trade Preferences Worth for Sub-Saharan Africa and Other Developing Countries?	F. Candau & S. Jean
2005-18	Binding Overhang and Tariff-Cutting Formulas	M.H. Bchir, S. Jean & D. Laborde
2005-17	International Trade and Income Distribution: Reconsidering the Evidence	I. Bensidoun, S. Jean & A. Sztulman
2005-16	China and the Relationship between the Oil Price and the Dollar	A. Bénassy-Quéré, V. Mignon & A. Penot
2005-15	Consequences of Alternative Formulas for Agricultural Tariff Cuts	S. Jean, D. Laborde & W. Martin
2005-14	Is Erosion of Tariff Preferences a Serious Concern?	A. Bouët, L. Fontagné

		& S. Jean
2005-13	The Consequences of Agricultural Trade Liberalization for Developing Countries: Distinguishing Between Genuine Benefits and False Hopes	J.C. Bureau, S. Jean A. Matthews
2005-12	From Bound Duties to Actual Protection: Industrial Liberalisation in the Doha Round	M.H. Bchir, L. Fontagné & S. Jean
2005-11	Impact de l'ouverture financière sur les inégalités internes dans les pays émergents	A. Bénassy-Quéré & V. Salins
2005-10	Disentangling Horizontal and Vertical Intra-Industry Trade	L. Fontagné, M. Freudenberg & G. Gaulier
2005-09	China's Integration in East Asia: Production Sharing, FDI & High-Tech Trade	G. Gaulier, F. Lemoine D. Únal-Kesenci
2005-08	Tax Competition and Public Input	A. Bénassy-Quéré, N. Gopalraja & A. Trannoy
2005-07	Trade Liberalisation, Growth and Poverty in Senegal: A Dynamic Microsimulation CGE Model Analysis	N. Annabi, F. Cissé, J. Cockburn & B. Decaluwé
2005-06	Migration, Trade and Wages	A. Hijzen & P. Wright
2005-05	Institutional Determinants of Foreign Investment	A. Bénassy-Quéré, M. Coupet & T. Mayer
2005-04	L'économie indienne : changements structurels et perspectives à long terme	S. Chauvin & F. Lemoine
2005-03	Programme de travail du CEPII pour 2005	
2005-02	Market Access in Global and Regional Trade	T. Mayer & S. Zignago
2005-01	Real Equilibrium Exchange Rate in China	V. Coudert & C. Couharde
2004-22	A Consistent, <i>ad-valorem</i> Equivalent Measure of Applied Protection Across the World: The MAcMap-HS6 Database	A. Bouët, Y. Decreux, L. Fontagné, S. Jean & D. Laborde
2004-21	IMF in Theory: Sovereign Debts, Judicialisation and Multilateralism	J. Sgard
2004-20	The Impact of Multilateral Liberalisation on European Regions: a CGE Assessment	S. Jean & D. Laborde

2004-19	La compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires dans le Mercosur et l'Union européenne dans une perspective de libéralisation commerciale	N. Mulder, A. Vialou, B. David, M. Rodriguez & M. Castilho
2004-18	Multilateral Agricultural Trade Liberalization: The Contrasting Fortunes of Developing Countries in the Doha Round	A. Bouët, J.C. Bureau, Y. Decreux & S. Jean
2004-17	UK in or UK out? A Common Cycle Analysis between the UK and the Euro Zone	J. Garnier
2004-16	Regionalism and the Regionalisation of International Trade	G. Gaulier, S. Jean & D. Únal-Kesenci
2004-15	The Stock-Flow Approach to the Real Exchange Rate of CEE Transition Economies	B. Egert, A. Lahrière-Révil & K. Lommatzsch
2004-14	Viellissement démographique, épargne et retraite : une analyse à l'aide d'un modèle d'équilibre général à agents hétérogènes	C. Bac & J. Chateau
2004-13	Burden Sharing and Exchange-Rate Misalignments within the Group of Twenty	A. Bénassy-Quéré, P. Duran-Vigñeron, A. Lahrière-Révil & V. Mignon
2004-12	Regulation and Wage Premia	S. Jean & G. Nicoletti
2004-11	The Efficiency of Fiscal Policies: a Survey of the Literature	S. Capet
2004-10	La réforme du marché du travail en Allemagne : les enseignements d'une maquette	S. Capet
2004-09	Typologie et équivalence des systèmes de retraites	P. Villa
2004-08	South – South Trade: Geography Matters	S. Coulibaly & L. Fontagné
2004-07	Current Accounts Dynamics in New EU Members: Sustainability and Policy Issues	P. Zanghieri
2004-06	Incertitude radicale et choix du modèle	P. Villa
2004-05	Does Exchange Rate Regime Explain Differences in Economic Results for Asian Countries?	V. Coudert & M. Dubert
2004-04	Trade in the Triad: How Easy is the Access to Large Markets?	L. Fontagné, T. Mayer & S. Zignago
2004-03	Programme de travail du CEPII pour 2004	

2004-02	Technology Differences, Institutions and Economic Growth: a Conditional Conditional Convergence	H. Boulhol
2004-01	Croissance et régimes d'investissement	P. Villa
2003-22	A New Look at the Feldstein-Horioka Puzzle using a Integrated Panel	A. Banerjee P. Zanghieri
2003-21	Trade Linkages and Exchange Rates in Asia :The Role of China	A. Bénassy-Quéré & A. Lahrèche-Révil
2003-20	Economic Implications of Trade Liberalization Under the Doha Round	J. Francois, H. van Meijl & F. van Tongeren
2003-19	Methodological Tools for SIA - Report of the CEPII Workshop held on 7-8 November 2002 in Brussels	
2003-18	Order Flows, Delta Hedging and Exchange Rate Dynamics	B. Rzepkowski
2003-17	Tax Competition and Foreign Direct Investment	A. Bénassy-Quéré, L. Fontagné & A. Lahrèche-Révil
2003-16	Commerce et transfert de technologies : les cas comparés de la Turquie, de l'Inde et de la Chine	F. Lemoine & D. Ünal-Kesenci
2003-15	The Empirics of Agglomeration and Trade	K. Head & T. Mayer
2003-14	Notional Defined Contribution: A Comparison of the French and German Point Systems	F. Legros
2003-13	How Different is Eastern Europe? Structure and Determinants of Location Choices by French Firms in Eastern and Western Europe	A.C. Disdier & T. Mayer
2003-12	Market Access Liberalisation in the Doha Round: Scenarios and Assessment	L. Fontagné, J.L. Guérin & S. Jean
2003-11	On the Adequacy of Monetary Arrangements in Sub-Saharan Africa	A. Bénassy-Quéré & M. Coupet
2003-10	The Impact of EU Enlargement on Member States: a CGE Approach	H. Bchir, L. Fontagné & P. Zanghieri
2003-09	India in the World Economy: Traditional Specialisations and Technology Niches	S. Chauvin & F. Lemoine
2003-08	Imitation Amongst Exchange-Rate Forecasters: Evidence from Survey Data	M. Beine, A. Bénassy-Quéré & H. Colas

CEPII
DOCUMENTS DE TRAVAIL / WORKING PAPERS

Si vous souhaitez recevoir des Documents de travail,
merci de remplir le coupon-réponse ci-joint et de le retourner à :

*Should you wish to receive copies of the CEPII's Working papers,
just fill the reply card and return it to:*

Sylvie HURION – Publications
CEPII – 9, rue Georges-Pitard – 75740 Paris – Fax : (33) 1.53.68.55.04
sylvie.hurion@cepii.fr

M./Mme / Mr./Mrs

Nom-Prénom / Name-First name

Titre / Title

Service / Department.....

Organisme / Organisation

Adresse / Address.....

Ville & CP / City & post code.....

Pays / Country Tél.....

Your e-mail

Désire recevoir les **Document de travail** du CEPII n° :

*Wish to receive the **CEPII's Working Papers** No:*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Souhaite être placé sur la liste de diffusion permanente (**pour les bibliothèques**)
*Wish to be placed on the standing mailing list (**for Libraries**).*